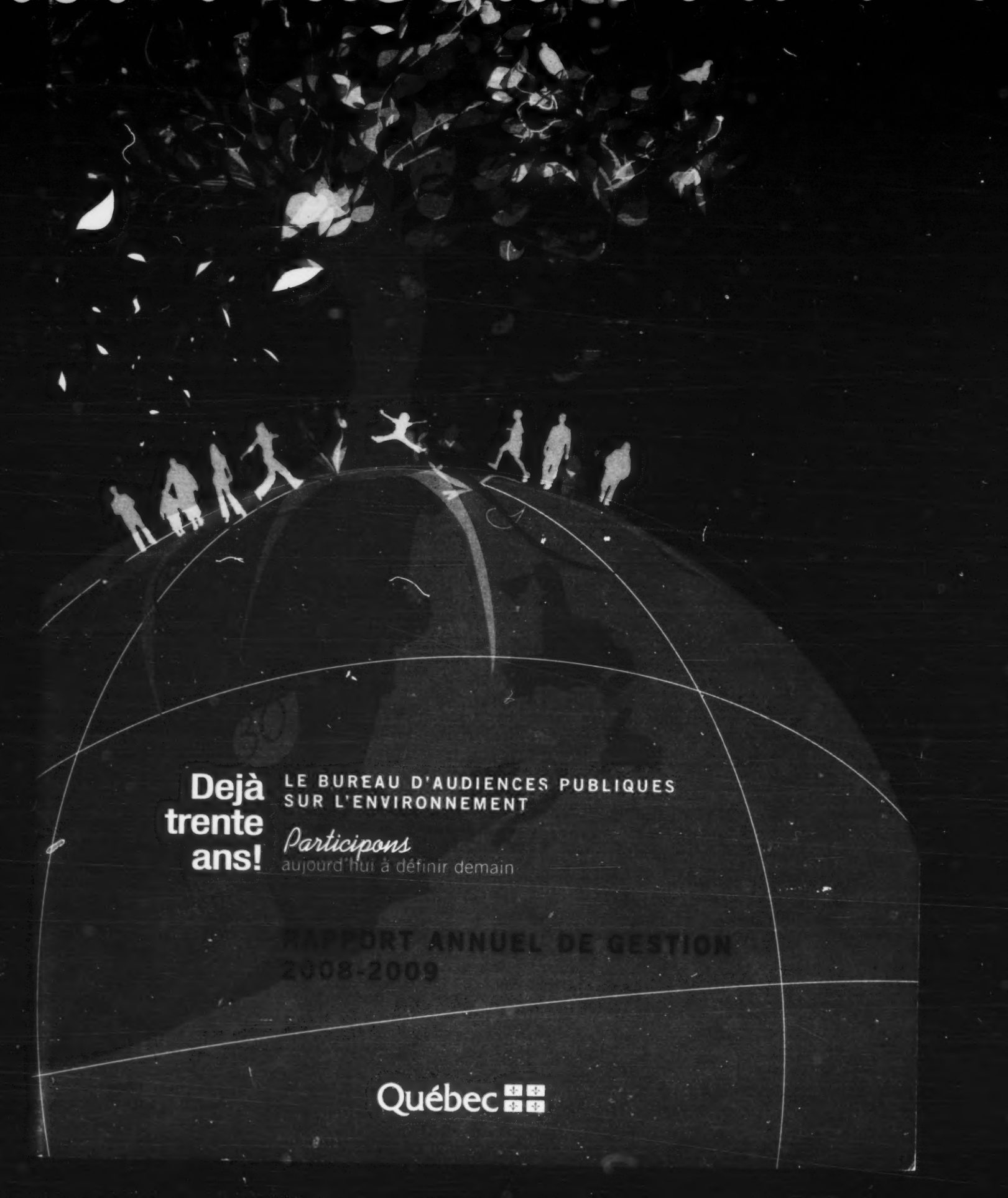
Déjà trente ans!
LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
Participons
aujourd'hui à définir demain
RAPPORT ANNUEL DE GESTION
2008-2009
Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643 7447
(sans frais) : 1 800 463 4732
Télécopieur : 418 643 9474
Site Internet : www.bape.gouv.qc.ca
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

En vue d'alléger le texte, le genre masculin désigne
aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal — 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1706 9599
ISBN 978-2-550-56228-3 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-56229-0 (PDF)
© Gouvernement du Québec

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

Line Beauchamp
Québec, juin 2009

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009, rédigé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Ce rapport regroupe notamment les résultats atteints dans les domaines sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009. Il contient également un rapport de validation de la vérification interne.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Pierre Renaud
Québec, juin 2009

MESSAGE DU PRÉSIDENT

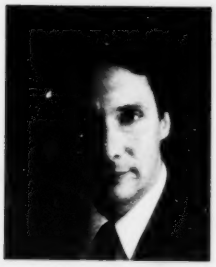

Je vous présente le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour l'exercice 2008-2009 qui a marqué sa trentième année d'existence. Le rapport rend compte de nos activités à l'égard de notre mission et de nos orientations stratégiques, et dresse un bilan des ressources utilisées ainsi que des applications des exigences législatives et gouvernementales.

Au cours du présent exercice, le BAPE a réalisé dix mandats d'enquête et d'audience publique et vingt mandats d'information et de consultation du dossier par le public. Il a notamment enquêté et tenu des audiences publiques sur six projets liés au secteur de l'énergie, dont le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, deux projets liés au secteur du transport, un projet lié au secteur du traitement des matières résiduelles et, enfin, un projet minier.

Le BAPE est fier d'avoir été le premier organisme gouvernemental à déposer son plan d'action de développement durable. Notons que les commissions d'enquête prennent en considération les seize principes de la *Loi sur le développement durable* dans leur analyse et que le personnel, dans ses activités quotidiennes, met en pratique les actions retenues.

Dans un souci de partenariat et de coopération intergouvernementale, le BAPE a participé à l'organisation d'une conférence internationale à Dakar visant le transfert de son expertise en matière de consultation publique qui a réuni quatorze pays de l'Afrique francophone. Le BAPE a également présenté plus d'une vingtaine de conférences sur différentes tribunes nationales et internationales.

La contribution du personnel étant primordiale pour l'organisation, tous ont participé à la définition du *Plan stratégique 2008-2013 – Ensemble pour un développement durable*, dont les enjeux portent sur une contribution significative au développement durable, des services adaptés aux besoins de la clientèle et une gestion optimale des ressources. L'organisation les a également invités à entreprendre une démarche de réflexion en matière de question éthique qui amènera le BAPE à l'adoption formelle de ses valeurs éthiques.

Poursuivant son objectif de renforcer les connaissances de ses membres, le *Guide de formation des commissaires-enquêteurs – Notions juridiques* a été élaboré pour mettre à leur disposition un document de référence. Ce guide a déjà fait l'objet d'une formation pour l'ensemble des membres du BAPE.

Enfin, je tiens à souligner l'augmentation du taux de satisfaction des participants à l'égard de la prestation de services du BAPE, reconnaissant ainsi les efforts, le dévouement et le professionnalisme de son personnel.

Le président,

Pierre Renaud

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information et des données ainsi que des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement décrit fidèlement la mission, les mandats, les orientations stratégiques du BAPE et les engagements au regard de la déclaration de services aux citoyens. Il présente les objectifs, les indicateurs et les résultats y afférents.

Nous déclarons que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents sont fiables et qu'ils correspondent à l'état de situation au 31 mars 2009.

Le président,

Pierre Renaud
Québec, juin 2009

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, par intérim

René Beaudet
Québec, juin 2009

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur le Président,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La responsable de la vérification interne,

Lynda Roy, CA
Québec, juin 2009

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement **1**

1.1 La constitution 2
1.2 La mission 2
1.3 Les valeurs 2
1.4 La composition 2
1.5 L'organisation administrative 3
1.6 La formation d'une commission d'enquête et les pouvoirs des commissaires 4
1.7 Les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 4
1.8 Les demandes d'enquête sur des questions relatives à la qualité de l'environnement 7
1.9 L'enquête et la médiation 7
1.10 Les mandats en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel 7
1.11 Les mandats d'assistance aux MRC au regard de la filière éolienne sur leur territoire 8

CHAPITRE 2
Les résultats atteints **9**

2.1 Au regard de la planification stratégique 10
2.2 Au regard de la déclaration de services aux citoyens 18

CHAPITRE 3
Les ressources **21**

3.1 Les ressources humaines 22
3.2 Les ressources financières 23
3.3 Les ressources matérielles et informationnelles 26
3.4 Les services partagés 26

CHAPITRE 4
Les exigences législatives et gouvernementales **27**

4.1 Le développement durable 28
4.2 L'éthique et les règles déontologiques 30
4.3 L'accès à l'information 32
4.4 La protection des renseignements personnels 32
4.5 La politique linguistique 33
4.6 L'embauche et la représentativité 33
4.7 Les recommandations de la Commission de l'administration publique 34

CHAPITRE 5
Perspectives 2009-2010 **35**

ANNEXE I

A – Les membres du BAPE 38

B – Les membres à temps partiel nommés par décret 38

ANNEXE II

A – Les mandats de période d'information et de consultation publiques 40

B – Les mandats d'enquête et d'audience publique 41

C – Le mandat d'assistance aux MRC au regard de la filière éolienne sur leur territoire 41

ANNEXE III

A – Les rapports publiés par le BAPE 43

B – Les autres publications 43

ANNEXE IV

Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 45

ANNEXE V

Liste des conférences présentées par les membres et le personnel du BAPE 49

ANNEXE VI

Les lois, règlements et procédures régissant le BAPE 52

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1 La structure organisationnelle au 31 mars 2009 3

Figure 2 Le cheminement des projets au BAPE à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 5

Figure 3 Répartition des dépenses réelles par catégories 24

Tableau 1 Nombre de mandats reçus et de jours-mandats réalisés 10

Tableau 2 Répartition du personnel 22

Tableau 3 Répartition des coûts de formation en 2008-2009 22

Tableau 4 Budget et dépenses réelles 23

Tableau 5 Utilisation des ressources financières par activités, en fonction du coût de revient 25

Tableau 6 Répartition du personnel embauché en 2008-2009, selon le statut d'emploi 33

Tableau 7 Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier 34

Tableau 8 Taux de représentativité des femmes au sein de l'effectif régulier au 31 mars 2009 34

CHAPITRE 1

LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1 LA CONSTITUTION

Adoptée en décembre 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Loi modifiant la Loi de la qualité de l'environnement* (1978, c. 64) a eu pour effet d'instituer le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de prévoir sa composition et son rôle et d'établir, pour certains projets, une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation du public. En créant le BAPE, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation et sollicitait leur participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Ce faisant, elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population au processus d'évaluation environnementale en raison de l'expertise concrète qu'elle a de son milieu de vie.

L'action du BAPE, notamment par les possibilités qu'il offre à la population d'intervenir dans les processus d'autorisation des projets, s'inscrit bien dans la perspective du développement durable. Les citoyens susceptibles de subir les répercussions de ces projets ou de bénéficier de leurs retombées peuvent ainsi faire valoir leur point de vue et contribuer à fournir aux décideurs un éclairage équilibré. Elle permet aussi aux promoteurs de bonifier leur projet et ainsi tendre vers une cohabitation plus harmonieuse de leur projet avec le milieu.

Le BAPE relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, mais il est indépendant du Ministère.

1.2 LA MISSION

Le BAPE a pour mission d'informer, d'enquêter et de consulter la population sur des questions relatives à l'environnement que lui soumet le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel réfère aux seize principes de la *Loi sur le développement durable* qui englobe les aspects biophysique, économique et social.

1.3 LES VALEURS

Le BAPE s'engage à appuyer son action sur l'équité, l'intégrité, l'impartialité et la transparence. Ses membres adhèrent à un code d'éthique et de déontologie basé sur ces valeurs (voir l'annexe IV).

1.4 LA COMPOSITION

Le BAPE était composé au 31 mars 2009 de six membres à plein temps, dont un président et un vice-président (voir la figure 1). Les membres sont nommés par le gouvernement.

De plus, pour lui permettre de former les commissions d'enquête en temps opportun et de satisfaire aux exigences des mandats confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le président dispose d'une liste de membres à temps partiel également nommés par le gouvernement (voir l'annexe I).

Les membres à plein temps se réunissent périodiquement pour traiter de diverses questions sur des sujets touchant notamment la mission du BAPE, ses orientations et les procédures qui encadrent les mandats.

1.5 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative (voir la figure 1) est conçue de façon à favoriser une gestion matricielle des ressources pour mieux répondre aux besoins des commissions d'enquête.

Le président assume la direction de l'organisme. Il est assisté par le vice-président, les membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

Les membres, à titre de commissaire, dirigent les commissions d'enquête et assurent la gestion des ressources qui leur sont confiées pour remplir leurs mandats.

Le conseiller juridique guide le président et les commissaires quant aux aspects légaux, éthiques et déontologiques qui concernent l'organisme et les travaux des commissions d'enquête.

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications est responsable des activités du Service du soutien à la gestion et du Service des communications et des ressources documentaires.

Le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination est responsable d'une équipe multidisciplinaire de professionnels qui appuient les travaux d'enquête et d'analyse des commissions, et également de l'équipe qui assure la coordination des commissions.

FIGURE 1 LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 MARS 2009

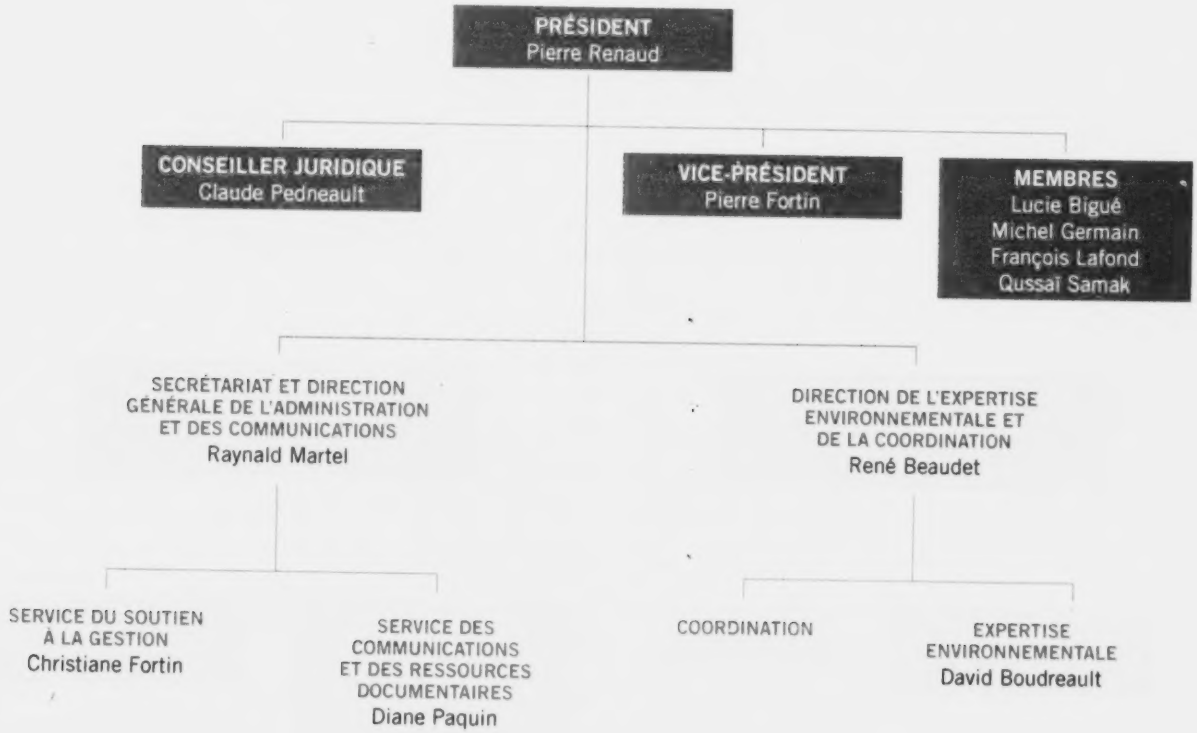

1.6 LA FORMATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE ET LES POUVOIRS DES COMMISSAIRES

Lorsque le ministre demande au BAPE de tenir une enquête, une enquête avec audience publique ou une enquête avec médiation, que ce soit en vertu de l'article 6.3 ou 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le président du BAPE forme une commission d'enquête et en désigne le président. Ce dernier est habituellement un membre à plein temps du BAPE, auquel se joignent, au besoin, des commissaires choisis selon leur compétence à traiter les éléments et les enjeux particuliers du projet soumis. De plus, la commission est appuyée par une équipe multidisciplinaire.

Pour les enquêtes qui leur sont confiées, les membres sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure et possèdent les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (L.R.Q., c. C-37). À ce titre, ils bénéficient de plusieurs pouvoirs dont celui qui leur permet d'exiger tout document utile à la compréhension du dossier. L'approche privilégiée consiste à discuter avec l'ensemble des participants pour obtenir de façon volontaire l'information nécessaire aux besoins du public et de la commission d'enquête.

1.7 LES PROJETS ASSUJETTIS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le BAPE reçoit ses mandats du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le nombre et le type de mandats varient en fonction des projets soumis au ministre par les promoteurs et, dans le cas des audiences publiques, selon les demandes d'audience publique faites par la population (voir la figure 2). Les projets visés par la procédure, qu'ils soient de nature privée ou publique, sont définis de façon précise par le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (Q-2, r. 9). Ce dernier prévoit notamment qu'une période d'information et de consultation du dossier par le public soit tenue pour tout projet soumis pour autorisation.

1.7.1 LA PÉRIODE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC

Lorsque le ministre décide de rendre publique l'étude d'impact déposée par le promoteur d'un projet, il donne mandat au BAPE de mettre à la disposition du public, pendant 45 jours, l'ensemble de la documentation du dossier de la demande de certificat d'autorisation. Pour ce mandat de nature administrative, le BAPE ouvre des centres de consultation dans les régions où le projet est proposé. Il informe la population directement intéressée par le projet de l'ouverture de ces centres et tient une séance d'information publique.

FIGURE 2

LE CHEMINEMENT DES PROJETS AU BAPE À L'INTÉRIEUR DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

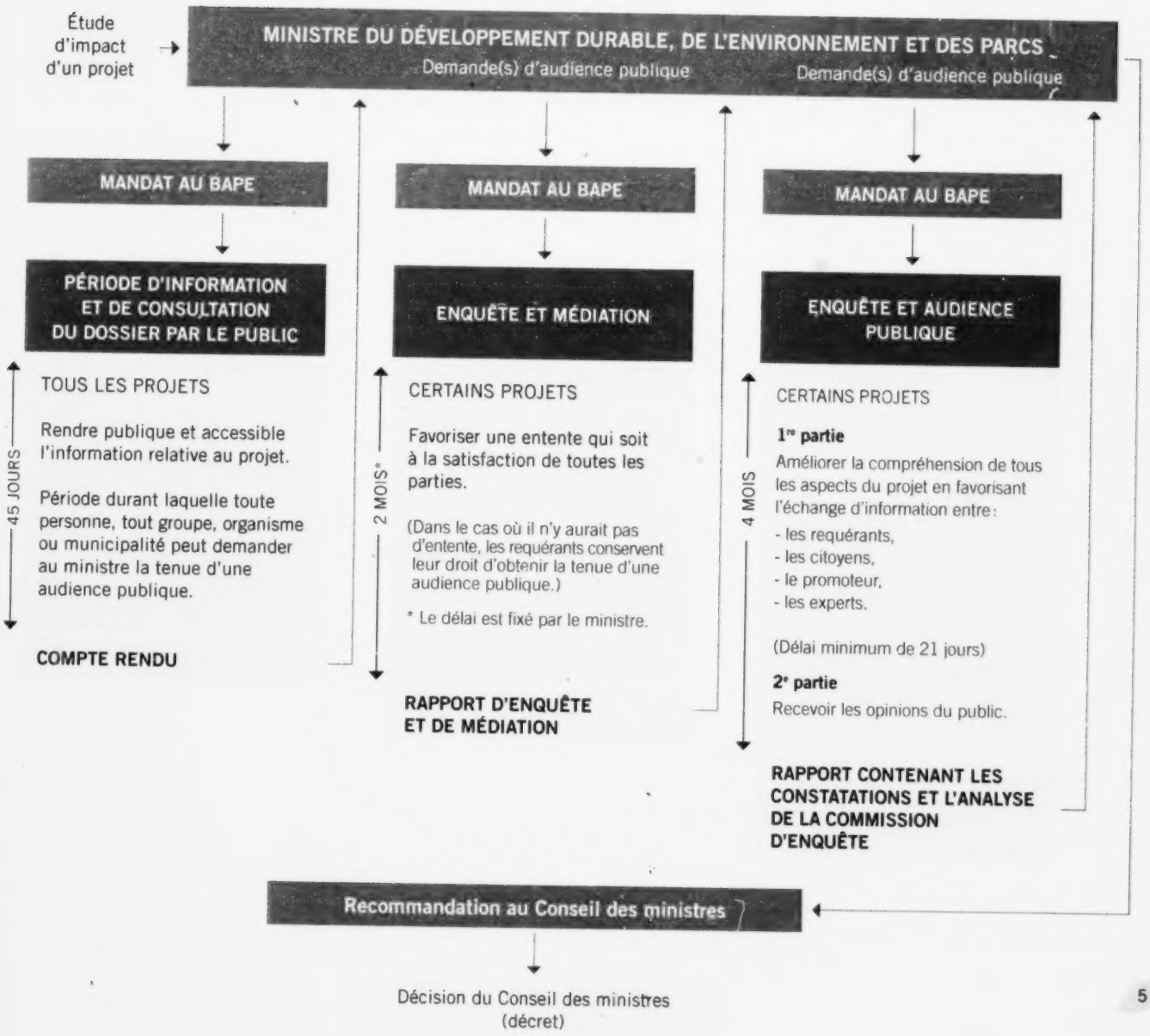

LÉGENDE

- Interventions du BAPE
- Interventions du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

La population peut également consulter le dossier au bureau du BAPE à Québec, à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal et dans le site Web du BAPE. C'est au cours de cette période réglementaire que toute personne, tout groupe, organisme ou municipalité peut demander la tenue d'une audience publique au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1.7.2 L'ENQUÊTE ET L'AUDIENCE PUBLIQUE

S'il reçoit une demande et à moins qu'il ne la juge frivole, le ministre demande au président du BAPE de tenir une enquête et une audience publique en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le déroulement de l'audience, qui se réalise en deux parties, est prévu par les *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* (Q-2, r. 19).

La première partie de l'audience

Consacrée à compléter l'information déjà fournie au dossier, la première partie s'amorce par la présentation des demandes d'audience par les requérants, suivie de la présentation du projet par le promoteur. Le public et la commission d'enquête peuvent ensuite poser des questions sur le projet à l'étude. À cette première partie de l'audience sont convoqués le promoteur, les requérants de l'audience, de même que des représentants de différents ministères ou organismes publics susceptibles d'apporter un éclairage sur le projet et de répondre aux questions de la commission et du public. La procédure suivie est simple et favorise un échange public entre la commission et la population, le promoteur, les organismes et les ministères. La documentation et les notes sténographiques des séances publiques sont déposées dans les centres de consultation et publiées dans le site Web du BAPE.

Au terme de cette première partie, les personnes qui souhaitent exprimer leur opinion sur le projet disposent d'au moins 21 jours pour préparer leur intervention sous forme de mémoire ou d'exposé oral.

La deuxième partie de l'audience

La deuxième partie de l'audience permet à toute personne, tout groupe, organisme ou municipalité d'exprimer son opinion sur le projet à l'étude. Ceux-ci peuvent appuyer le projet tel qu'il a été présenté par le promoteur, manifester leurs objections quant à sa réalisation ou proposer des modifications. Cette deuxième partie permet à la commission d'enquête de mieux cerner les enjeux du projet et de comprendre les valeurs propres aux collectivités intéressées. Les mémoires et les transcriptions des séances sont également rendus publics dans les centres de consultation et dans le site Web du BAPE.

Le rapport de la commission d'enquête

Une fois la partie publique terminée, la commission d'enquête complète son analyse du projet en s'appuyant sur les transcriptions de l'audience, les documents déposés, les mémoires des participants à l'audience publique ainsi que sur ses propres recherches. La commission rédige ensuite son rapport qui fait état de ses constatations et de son analyse. Lorsque le rapport est terminé, au plus tard à la fin du mandat de quatre mois, le président du BAPE le transmet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui dispose de 60 jours pour le rendre public.

À la lumière du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère, le ministre soumet ses recommandations au Conseil des ministres à qui appartient la décision finale d'autoriser intégralement le projet, d'imposer certaines modifications ou conditions quant à sa réalisation, ou de le refuser.

1.8 LES DEMANDES D'ENQUÊTE SUR DES QUESTIONS RELATIVES À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

En vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut demander au BAPE d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement et de lui faire rapport de ses constatations et de son analyse. L'enquête peut également être complétée par une audience publique lorsque le ministre le requiert conformément au deuxième alinéa de l'article 6.3 de la Loi.

Les mandats de cette catégorie peuvent avoir pour but d'aider le gouvernement à élaborer des politiques ou des orientations par rapport à une question environnementale ou une situation particulière. Ce type de mandat permet aussi au gouvernement d'avoir le point de vue de la population. Les enquêtes sont menées par une commission formée de un ou plusieurs membres du BAPE, laquelle doit produire un rapport dans le délai fixé par le ministre.

1.9 L'ENQUÊTE ET LA MÉDIATION

Dans certains cas, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut confier au BAPE un mandat d'enquête et de médiation. Ce mandat peut viser un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ou bien toute question relative à la qualité de l'environnement. La médiation en environnement est un processus souple qui vise à aider le promoteur du projet et les personnes ou les groupes qui requièrent une audience publique à régler les différends relatifs aux répercussions du projet sur l'environnement en vue d'en arriver à une entente sur les points en litige. La médiation est effectuée par un membre du BAPE qui rédige un rapport qui sera transmis au ministre. Il appartient au ministre de décider du suivi à donner au dossier. Le BAPE s'est donné depuis plusieurs années des *Règles de procédure relatives au déroulement des médiations en environnement* favorisant la conclusion d'une entente à l'amiable. Dans le cas d'un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le mandat d'enquête et de médiation en environnement ne modifie en rien le droit des requérants d'obtenir la tenue d'une audience publique relativement au projet en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, s'il n'y a pas d'entente entre les parties.

1.10 LES MANDATS EN VERTU DE LA LOI SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, dont l'objectif est de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec, vise plus particulièrement à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire. L'article 39 de cette loi prévoit que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut confier au BAPE le mandat de tenir une consultation du public avant qu'un statut permanent de protection pour un territoire mis en réserve soit proposé au gouvernement.

1.11 LES MANDATS D'ASSISTANCE AUX MRC AU REGARD DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE SUR LEUR TERRITOIRE

En avril 2007, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le BAPE signaient une entente visant à donner suite aux orientations du gouvernement en matière de développement durable de l'énergie éolienne. Ce document rappelle la compétence des MRC au regard de l'aménagement du territoire et précise le rôle du BAPE à l'intérieur de la consultation publique organisée par la MRC.

Essentiellement, un membre du BAPE assiste la MRC dans l'animation de sa consultation publique. Le président du BAPE transmet par la suite au ministre ainsi qu'au préfet de la MRC concernée un compte rendu factuel sur le déroulement de la consultation.

CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS ATTEINTS

Le présent chapitre rend compte des résultats du BAPE au regard des objectifs du *Plan stratégique 2005-2008*[1] ainsi que des engagements exprimés dans la *Déclaration de services aux citoyens*. Ils sont présentés en parallèle avec ceux des deux derniers exercices financiers de manière à en établir la comparaison.

Les résultats en pourcentage expriment le degré de satisfaction des participants à l'égard des services du BAPE. Ils proviennent des sondages distribués en séances publiques, qui sont basés sur une échelle d'évaluation de 1 à 5, 1 correspondant à l'énoncé totalement en désaccord et 5, totalement d'accord. Les pourcentages correspondent aux cumuls des réponses 4 et 5. Ceux correspondant aux réponses 1, 2 et 3 ne sont pas indiqués en raison de leur faible valeur. En 2008-2009, 268 participants ont rempli le questionnaire d'appréciation sur une participation totale de plus de 4 400 personnes. Il est à noter que les résultats de ce type de sondage peuvent être influencés par la perception des participants face aux projets à l'étude.

En ce qui concerne les cibles, elles seront établies pour les prochaines années à partir de la tendance des résultats présentés, et l'objectif à respecter au regard du coût des activités sera fixé, entre autres, en fonction de l'indexation du coût de la vie, de la complexité et de la localisation des mandats.

1. Le *Plan stratégique 2008-2013* a été adopté par le Conseil des ministres en juin 2009.

2.1 AU REGARD DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le *Plan stratégique 2005-2008* définit les deux enjeux stratégiques sur lesquels le BAPE s'est appuyé pour remplir sa mission. Le premier vise les services qui assurent la participation des citoyens et le second, les services d'information aux citoyens.

L'un des indicateurs du Plan stratégique, le coût d'un jour-mandat, est ici remplacé par le coût direct moyen des mandats d'audience, lesquels représentent près de 91% des coûts directs de l'ensemble des mandats du BAPE. Le coût d'un jour-mandat reflète en effet davantage le volume que le coût des activités.

TABLEAU 1 NOMBRE DE MANDATS REÇUS ET DE JOURS-MANDATS RÉALISÉS

Types d'activité	2008-2009		2007-2008		2006-2007	
	Mandats reçus	**Jours-mandats réalisés**	**Mandats reçus**	**Jours-mandats réalisés**	**Mandats reçus**	**Jours-mandats réalisés**
Période d'information et de consultation	20	852	15	685	22	966
Enquête et audience	10	1 112	8	1 268	17	2 234
Assistance aux MRC	—	—	4	80	—	—
Total	**30**	**1 964**	**27**	**2 033**	**39**	**3 200**

2.1.1 PREMIER ENJEU — LES SERVICES QUI ASSURENT LA PARTICIPATION DES CITOYENS

ORIENTATION 1 — MAINTENIR LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS

AXE D'INTERVENTION — ATTENTES DES CITOYENS ET DES PARTICIPANTS

OBJECTIF 1

Offrir des services de proximité adaptés aux besoins et aux attentes des participants

2008-2009	2007-2008	2006-2007
Sondages		
152 questionnaires ont été remplis lors de 23 séances d'information.	109 questionnaires ont été remplis lors de 14 séances d'information.	227 questionnaires ont été remplis lors de 27 séances d'information.
116 questionnaires ont été remplis lors de 50 séances d'audience publique.	190 questionnaires ont été remplis lors de 66 séances d'audience publique.	385 questionnaires ont été remplis lors de 123 séances d'audience publique.
Taux de satisfaction des citoyens à l'égard des services		
a) accessibilité des centres de consultation		
Le BAPE a ouvert en moyenne 1,6 centre par projet à l'étude, en sus des 2 centres	Le BAPE a ouvert en moyenne 2,2 centres par projet à l'étude, en sus des 2 centres	Le BAPE a ouvert en moyenne 2,4 centres par projet à l'étude, en sus des 2 centres
Taux de satisfaction : 78 %	Taux de satisfaction : 71 %	Taux de satisfaction : 69 %
b) accessibilité de l'information dans le site Web du BAPE		
Tous les documents déposés par les participants et qui pouvaient être numérisés ont été publiés dans le site Web.		
c) tenue de séances publiques dans tous les milieux touchés par les projets soumis		
Pour tous les mandats reçus, le BAPE a tenu des séances publiques dans les milieux visés.		

Le taux de satisfaction des citoyens à l'égard de l'accessibilité des centres de consultation s'est accru au cours du présent exercice, malgré la baisse du taux moyen de centres ouverts dans les régions touchées par les projets. Les registres démontrent que cette hausse résulte principalement du fait que le BAPE a commencé à ouvrir des centres de consultation dans des lieux encore plus accessibles aux citoyens, notamment dans des caisses populaires dont les heures d'ouverture correspondent davantage à leurs horaires.

OBJECTIF 2

Maintenir la qualité, l'efficacité et l'efficience des interventions du BAPE en regard de l'information et des consultations publiques

2008-2009	2007-2008	2006-2007
Nombre de participants aux séances publiques		
4 430 personnes, pour une moyenne de 61 participants par séance.	4 600 personnes, pour une moyenne de 58 participants par séance.	13 360 personnes, pour une moyenne de 89 participants par séance.
Coût direct moyen des mandats d'audience[1]		
206 670 $	201 631 $	152 632 $
Taux de satisfaction globale des participants		
88 %	85 %	78 %

1. Ce coût inclut la rémunération, les avantages sociaux, les frais de déplacement et les frais de fonctionnement directement imputés aux mandats.

Afin d'établir une comparaison au regard du coût direct moyen d'un mandat d'audience, nous avons calculé la moyenne des trois exercices précédents et l'avons majorée selon l'indice des coûts à la consommation de 2008. Ce coût comparatif s'élève à 191 430 $, alors que le coût direct moyen des mandats d'audience a atteint 206 670 $ en 2008-2009, soit une augmentation de 8 %.

Cette augmentation significative est attribuable à la réalisation du mandat portant sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec dans la région administrative de la Côte-Nord. Avec ses 1 550 mégawatts et ses quatre centrales, ce projet est l'un des plus gros projets ayant fait l'objet d'une audience publique depuis la création du BAPE, nécessitant par conséquent un effectif plus important. En outre, ce mandat fut réalisé en commission d'examen conjoint conformément à l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale. En vertu d'une entente administrative entre le BAPE et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, chaque partie devait payer environ 50 % des coûts directs totaux. La part des coûts directs du BAPE pour ce mandat dépasse cependant de 81 % le coût moyen établi pour les trois dernières années. Exception faite de ce mandat, le coût direct moyen de l'exercice se situerait plutôt à 187 200 $.

Par ailleurs, dans le but d'optimiser l'utilisation de ses ressources, le BAPE a opté pour le regroupement de deux mandats d'enquête et d'audience publique pour une même commission d'enquête. Il s'agit des mandats portant sur les projets de parcs éoliens de Gros-Morne et de Montagne Sèche, tous deux situés dans la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (voir l'annexe II). En outre, dans le contexte de ces mandats la commission a réalisé un projet-pilote de facilitation entre les participants, le promoteur et les personnes-ressources en accordant une période particulière, en première partie d'audience, consacrée à la discussion de pistes de bonification et de solution.

Quant au taux de satisfaction globale des participants à l'égard de la prestation de services du BAPE, il s'est accru au cours des trois derniers exercices financiers pour atteindre 88 % en 2008-2009, dépassant ainsi l'objectif de 80 % que s'est fixé l'organisation.

OBJECTIF 3

Assurer le respect du code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE

Aucun manquement au Code d'éthique et de déontologie n'a été constaté ni souligné au cours du présent exercice.

ORIENTATION 2 — CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AXE D'INTERVENTION — DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

OBJECTIF 1

Renforcer les connaissances des membres, du personnel et des personnes-ressources

2008-2009	2007-2008	2006-2007
Nombre de jours-personnes de formation (membres et personnel)		
Près de 90 jours-personnes par année ont été consacrés au développement des compétences au regard du développement durable.	Près de 70 jours-personnes par année ont été consacrés au développement des compétences au regard du développement durable.	
Nombre d'ateliers de discussion et nombre de participants		
a) à l'égard des membres et du personnel		
7 ateliers de formation et de discussion ont été offerts aux membres et au personnel : – l'acceptation sociale et les perceptions; – l'acceptabilité sociale ; – la norme ISO 26000 et la responsabilité sociétale ; – le processus d'évaluation environnementale au Bénin ; – le bruit environnemental ; – la présentation du livre *Le développement soutenable : évaluation simplifiée dans un contexte Nord-Sud* ;	5 ateliers de formation et de discussion ont été offerts aux membres et au personnel : – l'éthique en environnement ; – le principe de précaution ; – la genèse du développement durable ; – la biodiversité, les milieux humides et la capacité de support ; – les impacts psychosociaux relatifs à l'implantation des projets.	4 ateliers de formation et de discussion ont été offerts aux membres et au personnel : – les risques technologiques ; – l'environnement d'un point de vue sociologique ; – la consultation publique auprès des communautés autochtones ; – les éoliennes.
51 % des jours-personnes de formation ont été consacrés à la participation à ces ateliers.	37 % des jours-personnes de formation ont été consacrés à la participation à ces ateliers.	40 % des jours-personnes de formation ont été consacrés à la participation à ces ateliers.
12 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont également été diffusées auprès des employés.	18 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont également été diffusées auprès des employés.	15 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont également été diffusées auprès des employés.
b) à l'égard des personnes-ressources		
Afin d'améliorer l'approche avec les milieux touchés, trois rencontres d'information ont été tenues par un membre du BAPE avec les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé.	Afin d'améliorer l'approche avec les milieux touchés, trois rencontres d'information ont été tenues par un membre du BAPE avec les MRC de La Matapédia, de La Mitis et de Matane. Parmi les 30 conférences présentées en 2007-2008, une a été donnée à l'intention d'un organisme appelé à jouer le rôle de personne-ressource.	Afin d'améliorer l'approche avec les milieux touchés, une rencontre d'information a été tenue par un membre du BAPE avec la MRC de Témiscouata. Parmi les 24 conférences présentées en 2006-2007, 4 ont été données à l'intention de ministères et d'organismes appelés à jouer le rôle de personne-ressource.

Le BAPE a intensifié ses efforts en 2008-2009 pour la formation des membres et du personnel. Ainsi, 90 jours-personnes ont été consacrés à cette activité, comparativement à 70 au cours des deux derniers exercices. Les formations offertes concourent à la démarche systématique d'analyse mise en place par le BAPE pour les commissions d'enquête en vue de prendre en considération les seize principes de développement durable contenus dans la *Loi sur le développement durable*.

Quant aux rencontres avec les MRC elles leur donnent l'occasion d'échanger sur leur rôle, soit en tant que personne-ressource au cours d'une audience publique, soit en tant que promoteur ou municipalité hôte.

Enfin, le *Guide de formation des commissaires-enquêteurs – Notions juridiques* a été élaboré à l'été de 2008. Ce guide à l'intention des membres du BAPE se veut une synthèse de l'information juridique que les membres doivent connaître et mettre en pratique dans l'accomplissement de leur travail. Tous les membres à plein temps ont reçu depuis une formation à cet égard. La formation est également donnée aux membres à temps partiel la première fois qu'ils sont nommés sur un mandat à titre de commissaire-enquêteur.

OBJECTIF 2

Profiter de l'expertise extérieure pour améliorer les façons de faire

2008-2009	2007-2008	2006-2007
Nombre d'activités d'échanges et de recherche et nombre de participants		
1. Le BAPE a poursuivi ses efforts de veille sur le développement durable et sur différents enjeux environnementaux. Le Service de l'expertise environnementale assure une veille sur une quinzaine de thèmes en environnement relatifs aux enjeux à traiter par les commissions d'enquête. À cet égard, 21 capsules d'information ont été diffusées au BAPE.	1. Le BAPE a poursuivi ses efforts de veille sur le développement durable et sur différents enjeux environnementaux. Le Service de l'expertise environnementale assure une veille sur une quinzaine de thèmes en environnement relatifs aux enjeux à traiter par les commissions d'enquête. À cet égard, une dizaine de capsules d'information ont été diffusées au BAPE.	1. Le BAPE a poursuivi ses efforts de veille sur le développement durable et sur différents enjeux environnementaux. Le Service de l'expertise environnementale a été mis à profit dans cet exercice.
2. Le BAPE siège au comité interministériel sur le développement durable. Il y est représenté par le président et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.	2. Le BAPE siège au comité interministériel sur le développement durable. Il y est représenté par le président et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.	2. Le BAPE siège au comité interministériel sur le développement durable. Il y est représenté par le président et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.
3. Le BAPE siège également au comité consultatif sur la responsabilité sociétale du Conseil canadien des normes. Il y est représenté par le président.	3. Le BAPE siège également au comité consultatif sur la responsabilité sociétale du Conseil canadien des normes. Il y est représenté par le président.	3. Le BAPE a participé, sur demande, au groupe d'experts sur le développement durable piloté par le Bureau de coordination du développement durable sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

OBJECTIF 3

Assurer le respect du code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE

Aucun manquement au Code d'éthique et de déontologie n'a été constaté ni souligné au cours du présent exercice.

ORIENTATION 2 — CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AXE D'INTERVENTION — DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

OBJECTIF 1

Renforcer les connaissances des membres, du personnel et des personnes-ressources

2008-2009	2007-2008	2006-2007
Nombre de jours-personnes de formation (membres et personnel)		
Près de 90 jours-personnes par année ont été consacrés au développement des compétences au regard du développement durable.	Près de 70 jours-personnes par année ont été consacrés au développement des compétences au regard du développement durable.	
Nombre d'ateliers de discussion et nombre de participants		
a) à l'égard des membres et du personnel		
7 ateliers de formation et de discussion ont été offerts aux membres et au personnel : – l'acceptation sociale et les perceptions ; – l'acceptabilité sociale ; – la norme ISO 26000 et la responsabilité sociétale ; – le processus d'évaluation environnementale au Bénin ; – le bruit environnemental ; – la présentation du livre *Le développement soutenable : évaluation simplifiée dans un contexte Nord-Sud* ;	5 ateliers de formation et de discussion ont été offerts aux membres et au personnel : – l'éthique en environnement ; – le principe de précaution ; – la genèse du développement durable ; – la biodiversité, les milieux humides et la capacité de support ; – les impacts psychosociaux relatifs à l'implantation des projets.	4 ateliers de formation et de discussion ont été offerts aux membres et au personnel : – les risques technologiques ; – l'environnement d'un point de vue sociologique ; – la consultation publique auprès des communautés autochtones ; les éoliennes.
51 % des jours-personnes de formation ont été consacrés à la participation à ces ateliers.	37 % des jours-personnes de formation ont été consacrés à la participation à ces ateliers.	40 % des jours-personnes de formation ont été consacrés à la participation à ces ateliers.
12 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont également été diffusées auprès des employés.	18 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont également été diffusées auprès des employés.	15 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont également été diffusées auprès des employés.
b) à l'égard des personnes-ressources		
Afin d'améliorer l'approche avec les milieux touchés, trois rencontres d'information ont été tenues par un membre du BAPE avec les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé.	Afin d'améliorer l'approche avec les milieux touchés, trois rencontres d'information ont été tenues par un membre du BAPE avec les MRC de La Matapédia, de La Mitis et de Matane. Parmi les 30 conférences présentées en 2007-2008, une a été donnée à l'intention d'un organisme appelé à jouer le rôle de personne-ressource.	Afin d'améliorer l'approche avec les milieux touchés, une rencontre d'information a été tenue par un membre du BAPE avec la MRC de Témiscouata. Parmi les 24 conférences présentées en 2006-2007, 4 ont été données à l'intention de ministères et d'organismes appelés à jouer le rôle de personne-ressource.

Le BAPE a intensifié ses efforts en 2008-2009 pour la formation des membres et du personnel. Ainsi, 90 jours-personnes ont été consacrés à cette activité, comparativement à 70 au cours des deux derniers exercices. Les formations offertes concourent à la démarche systématique d'analyse mise en place par le BAPE pour les commissions d'enquête en vue de prendre en considération les seize principes de développement durable contenus dans la *Loi sur le développement durable*.

Quant aux rencontres avec les MRC elles leur donnent l'occasion d'échanger sur leur rôle, soit en tant que personne-ressource au cours d'une audience publique, soit en tant que promoteur ou municipalité hôte.

Enfin, le *Guide de formation des commissaires-enquêteurs – Notions juridiques* a été élaboré à l'été de 2008. Ce guide à l'intention des membres du BAPE se veut une synthèse de l'information juridique que les membres doivent connaître et mettre en pratique dans l'accomplissement de leur travail. Tous les membres à plein temps ont reçu depuis une formation à cet égard. La formation est également donnée aux membres à temps partiel la première fois qu'ils sont nommés sur un mandat à titre de commissaire-enquêteur.

OBJECTIF 2

Profiter de l'expertise extérieure pour améliorer les façons de faire

2008-2009	2007-2008	2006-2007
Nombre d'activités d'échanges et de recherche et nombre de participants		
1. Le BAPE a poursuivi ses efforts de veille sur le développement durable et sur différents enjeux environnementaux. Le Service de l'expertise environnementale assure une veille sur une quinzaine de thèmes en environnement relatifs aux enjeux à traiter par les commissions d'enquête. À cet égard, 21 capsules d'information ont été diffusées au BAPE.	1. Le BAPE a poursuivi ses efforts de veille sur le développement durable et sur différents enjeux environnementaux. Le Service de l'expertise environnementale assure une veille sur une quinzaine de thèmes en environnement relatifs aux enjeux à traiter par les commissions d'enquête. À cet égard, une dizaine de capsules d'information ont été diffusées au BAPE.	1. Le BAPE a poursuivi ses efforts de veille sur le développement durable et sur différents enjeux environnementaux. Le Service de l'expertise environnementale a été mis à profit dans cet exercice.
2. Le BAPE siège au comité interministériel sur le développement durable. Il y est représenté par le président et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.	2. Le BAPE siège au comité interministériel sur le développement durable. Il y est représenté par le président et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.	2. Le BAPE siège au comité interministériel sur le développement durable. Il y est représenté par le président et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.
3. Le BAPE siège également au comité consultatif sur la responsabilité sociétale du Conseil canadien des normes. Il y est représenté par le président.	3. Le BAPE siège également au comité consultatif sur la responsabilité sociétale du Conseil canadien des normes. Il y est représenté par le président.	3. Le BAPE a participé, sur demande, au groupe d'experts sur le développement durable piloté par le Bureau de coordination du développement durable sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

OBJECTIF 3

Partager l'expertise du BAPE avec des institutions et organismes de l'extérieur du Québec

2008-2009	2007-2008	2006-2007
Nombre et type de délégation étrangère reçue		
Une délégation de l'Institut national d'administration publique de la Roumanie a effectué une mission au Québec au cours de laquelle le BAPE a présenté son organisation, le cadre qui le régit, le mode de fonctionnement de ses commissions d'enquête et son processus de participation publique. Le secrétaire à l'information et à la communication de l'Association béninoise des professionnels en évaluation environnementale a fait un stage de deux mois au BAPE, dont l'objectif était d'améliorer l'efficacité de la participation publique au Bénin.	Une délégation du Haut-Commissariat de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal a effectué une mission au Québec afin, notamment, de mieux connaître le cadre qui régit le BAPE de même que ses processus de consultation publique. Une délégation de l'Agence béninoise de l'environnement a également été reçue.	Dans le contexte d'une entente avec la France[1], deux organismes français de consultation publique, la CNCE et la CNDP, ont effectué trois missions au Québec afin de mieux apprécier les moyens mis en œuvre par le BAPE pour informer le public, en participant aux différentes étapes des consultations publiques.
Nombre et type d'activités avec l'extérieur		
Le BAPE a participé aux cinq événements suivants : – à Québec, comme président du jury de sélection du Prix de l'APC 2008 décerné pour la gestion innovatrice en environnement, à l'occasion de l'événement *Reconnaissance de l'innovation et l'établissement des leaders dans l'administration publique du Canada* ; – à Québec, participation à la 12e école d'été de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFEE) ; – à Charlottetown à l'Île-du-Prince-Édouard, participation à la conférence et assemblée générale 2008 de l'Association canadienne des membres des tribunaux d'utilité publique ;	Le BAPE a participé aux cinq événements suivants : – à Washington, rencontre avec des représentants de la Banque mondiale concernant la coopération internationale en matière de consultation publique sur l'environnement ; – à Toronto, participation au forum « Sustainable TransForum » organisé conjointement par les ministères de l'Environnement et des Transports de l'Ontario ; – à Santander en Espagne, participation au 3e Atelier sur l'eau de la Fondation Marcelio Botín ; – à Genève, participation au colloque du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale et de ses partenaires ayant pour thème « Évaluation environnementale et transports » ;	Dans le contexte de l'entente de collaboration avec la CNDP et la CNCE, le BAPE a réalisé une mission : – en France, participation à des rencontres de travail, à deux commissions particulières du débat public et à des permanences d'enquête publique. Le BAPE a aussi réalisé les deux missions suivantes : – au Vermont avec le Land Use Panel du Natural Resources Board portant sur les commissions d'enquête visant l'environnement ; – aux Pays-Bas avec la Commission des Pays-Bas pour l'évaluation des impacts environnementaux afin d'échanger sur le rôle respectif des organismes en matière d'évaluation environnementale.

1. Il s'agit d'une entente de collaboration et d'échange d'expertise avec deux organismes de consultation publique de la France, la Commission nationale du débat public – la CNDP, et la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs – la CNCE.

- à Montréal, participation à la table ronde sur la compétence en matière de justice participative organisée par le Barreau de Montréal ;
- à Dakar au Sénégal, participation à la conférence internationale Dakar 2009 *La participation publique en environnement : vers un développement durable par une gouvernance démocratique*, organisée conjointement par le BAPE et le Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise (CVIEPQ).

- à Ottawa, rencontre avec des représentants seniors de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, à la suite de la rencontre tenue à Washington avec des représentants de la Banque mondiale.

Enfin, lors de deux rencontres avec le Secrétariat de la convention sur la biodiversité, des présentations sur le rôle respectif des organismes ont eu lieu.

Appuyée sur des expériences québécoises et africaines en matière de participation publique, en particulier celle du BAPE, la Conférence Dakar 2009 avait pour objectifs :

- de sensibiliser des acteurs clés de l'Afrique francophone sur le renforcement de la gouvernance et l'importance de la participation des citoyens pour l'atteinte d'un développement durable ;
- de susciter une réflexion concernant la mise en place de mécanismes de participation publique en environnement ou la consolidation des processus existants ;
- de renforcer les capacités dans ce domaine par un partage d'expertise dans la perspective d'un développement durable de nos sociétés au profit des générations actuelles et futures.

Plus d'une quarantaine de personnes de haut niveau décisionnel ont assisté à cette conférence, représentant quatorze pays de l'Afrique francophone : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Liban, Madagascar, Mali, Niger, Togo et Sénégal, le pays hôte de l'événement. Fait à souligner, les émissions de gaz à effet de serre découlant des activités de la conférence, notamment les déplacements des conférenciers et des participants, ont été compensées en finançant un projet de reboisement de 700 arbres, dans la commune de Joal-Fadiouth, équivalant à plus du double de la production de gaz à effet de serre émis. Une plantation symbolique a d'ailleurs été réalisée le lundi 16 mars sur le site sélectionné par les autorités sénégalaises situé à quelque 115 km au sud-est de Dakar.

Au regard de la Politique internationale du Québec, la Conférence s'insère dans l'objectif de contribuer à l'effort de solidarité internationale dont la priorité est d'orienter la contribution du Québec en matière d'aide internationale vers la formation des ressources humaines et le développement des capacités de gouvernance. Elle permet également de participer aux travaux de la Francophonie dans deux domaines d'intérêt pour le Québec, soit le développement durable et l'environnement.

En ce qui concerne la 12e école d'été de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFEE), plus d'une quarantaine de participants de quatorze pays y ont participé. L'école d'été avait pour thème l'application des outils et méthodes d'évaluation environnementale des projets de production et de transport d'énergie électrique. En plus de donner une conférence, un représentant du BAPE a participé à une simulation d'une séance publique d'une commission d'enquête du BAPE dans laquelle il assumait le rôle de président de commission.

2.1.2 SECOND ENJEU — LES SERVICES D'INFORMATION AUX CITOYENS

ORIENTATION 3 — MIEUX INFORMER LE PUBLIC

AXE D'INTERVENTION — INFORMATION DU PUBLIC ET ACCÈS À L'INFORMATION

OBJECTIF 1

Faire connaître le rôle du BAPE et le droit des citoyens d'être informés et consultés

2008-2009	2007-2008	2006-2007
Nombre de conférences prononcées et type de clientèles		
Le BAPE a présenté 21 conférences[1] (voir l'annexe V).	Le BAPE a présenté 30 conférences[1].	Le BAPE a présenté 24 conférences[1].
Nombre de participations à des colloques et congrès		
Le BAPE a participé à 20 colloques ou congrès. La majorité concernaient le secteur de l'environnement.	Le BAPE a participé à 8 colloques ou congrès. La majorité concernaient le secteur de l'environnement.	Le BAPE a participé à 21 colloques ou congrès. La majorité concernaient le secteur de l'environnement.

1. Les conférences ont été données dans des institutions d'enseignement, lors de colloques et de congrès ainsi qu'à l'intention du monde municipal, de ministères et d'organismes.

OBJECTIF 2

Accroître le nombre de services électroniques en ligne

2008-2009	2007-2008	2006-2007
Nombre de services électroniques offerts et taux de fréquentation		
– Diffusion par courrier électronique de 82 communiqués et 7 rapports, nécessitant 22 602 envois. – Sur 49 bibliothèques ouvertes en région, 11 offraient l'accès gratuit à Internet. –Quelque 34 800 visiteurs par mois ont consulté le site Web du BAPE.	– Diffusion par courrier électronique de 81 communiqués et 10 rapports, nécessitant 18 928 envois. – Sur 51 bibliothèques ouvertes en région, 17 offraient l'accès gratuit à Internet. – Quelque 34 000 visiteurs par mois ont consulté le site Web du BAPE.	– Diffusion par courrier électronique de 136 communiqués et 16 rapports, nécessitant 30 395 envois. – Sur 93 bibliothèques ouvertes en région, 40 offraient l'accès gratuit à Internet. – Donnée non disponible.

Les sondages ont révélé que, parmi les moyens mis à leur disposition pour consulter la documentation relative aux projets à l'étude, 34 % des participants le font en séances publiques et 22 %, dans les centres de consultation, alors que 44 % préfèrent le site Web. C'est pourquoi le BAPE prend entente avec les centres de consultation en région afin de favoriser un accès gratuit à Internet chaque fois que cela s'avère possible.

2008-2009	2007-2008	2006-2007
Nombre de séances publiques diffusées et taux de fréquentation		
Nombre de séances publiques		
73 séances publiques ont été tenues.	80 séances publiques ont été tenues.	150 séances publiques ont été tenues.
Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web		
2 séances d'information portant sur 2 projets : – le projet minier aurifère Canadian Malartic *(une séance, 40 visiteurs)* ; – le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine *(une séance, aucun visiteur[1])*. *31 séances d'audience portant sur 4 projets :* – le projet de construction d'une ligne à 315 kV, la ligne Chénier-Outaouais *(3 séances, 36 visiteurs)* ; – le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine *(15 séances, 386 visiteurs)* ; – le projet de Train de l'Est : lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny *(5 séances, 47 visiteurs)* ; – le projet minier aurifère Canadian Malartic *(8 séances, 481 visiteurs)*.	*21 séances d'audience portant sur 2 projets :* – le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est *(9 séances, 87 visiteurs)* ; – le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord) *(12 séances, 203 visiteurs)*. **Projet pilote de cyberconsultation** *2 séances d'audience portant sur un projet :* – le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est : participation en direct par vidéoconférence à deux séances tenues à Princeville à partir d'une salle située à Lévis.	*2 séances d'information portant sur 2 projets :* – le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes *(une séance, 20 visiteurs)* ; – le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est *(une séance, 32 visiteurs)*. *52 séances d'audience portant sur 4 projets :* – le projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna *(7 séances, 70 visiteurs)* ; – les projets de réserves de biodiversité du massif des lacs Belmont et Magpie, des buttes du lac aux Sauterelles, des basses-collines du lac Guernesé et des collines de Brador *(une séance, nombre de visiteurs non disponible)* ; – le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes *(34 séances, 1 118 visiteurs)* ; – le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est *(10 séances, 185 visiteurs)*.

1. En raison de difficultés techniques, la séance a été diffusée avec un retard de 45 minutes, amenant les participants intéressés à abandonner cette option.

Dans l'objectif de favoriser une plus grande participation des citoyens aux séances publiques, le BAPE utilise de plus en plus les technologies de l'information et des communications. Au cours des deux derniers exercices, le taux de diffusion des séances en direct en mode audio sur le Web est passé de 29 % à 45 %. Le BAPE compte maintenir cette tendance, permettant ainsi aux citoyens qui ne peuvent se déplacer de suivre les séances à distance. Également, les commissions d'enquête utilisent de plus en plus le Web pour recueillir les questions en ligne.

OBJECTIF 3
Faciliter la participation des citoyens

2008-2009	2007-2008	2006-2007
Nombre d'outils disponibles		
– dépliants sur la procédure et les modalités de participation aux mandats du BAPE ;		
– adresses courriel propres à chaque mandat ;		
– site Web ;		
– centres de documentation permanents et centres de consultation ouverts en région ;		
– listes d'envois propres à chaque mandat ;		
– séances d'information publiques dans les milieux touchés par les projets[1] ;		
– avis publics dans les journaux ;		
– communiqués ;		
– affiches ;		
– diffusion en direct sur le Web de certaines séances publiques ;		
– traduction de documents et services de traduction simultanée en séances, selon les besoins.		

1. La tenue de séances d'information n'est pas obligatoire et n'a donc pas été considérée comme un outil dans les rapports précédents. Depuis, le BAPE tient systématiquement une séance à chaque mandat de période d'information, considérant ce moyen comme un outil facilitant la participation des citoyens.

Les outils traitant de la procédure du BAPE et des modalités de participation aux différents mandats du BAPE sont accessibles dans le site Web du BAPE. Ils sont également distribués en séances publiques.

2.2 AU REGARD DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Les résultats ci-après sont présentés en fonction des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* regroupés en six thèmes : le respect, l'accessibilité de l'information, la clarté des messages, le soutien à la participation, l'accueil et les renseignements, et le traitement des plaintes.

Le respect	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Être à l'écoute de vos besoins	89 %	86 %	80 %
Maintenir une attitude empreinte de courtoisie	93 %	92 %	89 %
Faire preuve de considération et d'équité à votre égard	69 %	82 %	80 %
Maintenir un climat favorable aux échanges	88 %	86 %	–

Le degré de satisfaction des participants vis-à-vis de trois des quatre indicateurs a connu une légère augmentation en 2008-2009, ce qui témoigne du respect des commissions et du personnel à l'égard des participants. Le troisième indicateur, « Faire preuve de considération et d'équité à votre égard », a cependant connu une diminution appréciable. L'analyse des réponses montre que le résultat est fortement lié à la perception des participants face au projet lui-même. De plus, cet indicateur est mesuré par une question du sondage distribué en séance publique à laquelle peu de personnes ont répondu, ce qui ne nous a pas permis de cerner un problème particulier.

L'accessibilité de l'information	2008-2009 – 2007-2008 – 2006-2007
Rendre accessible l'information disponible sur chaque projet dans nos centres de consultation de Québec et de Montréal et au moins dans un centre de consultation par région visée	Résultat atteint.
Rendre accessible dans notre site Web l'information électronique disponible	Tous les documents qui peuvent être numérisés ont été publiés dans le site Internet.
Vous aviser au moins cinq jours avant la date des séances publiques	Le BAPE a publié des avis dans les journaux au moins cinq jours avant le début des audiences.
Maintenir l'accessibilité à tous nos rapports dans notre site Web	Résultat atteint. Les rapports sont accessibles le jour même de leur sortie publique.
Adapter sur demande l'accessibilité de l'information aux besoins des personnes handicapées[1]	Aucune demande n'a été faite en 2006-2007 et 2007-2008. Au cours du présent exercice, l'horaire de présentation des mémoires sur le projet Train de l'Est a été aménagé de façon à permettre à un participant de pouvoir utiliser un transport adapté.

1. Dans l'entente avec le Centre de services partagés du Québec pour l'organisation logistique et technique des séances publiques, il est demandé de privilégier les salles facilement accessibles au public, notamment aux personnes handicapées.

Le nombre de centres de consultation ouverts par projet dépend essentiellement des particularités géographique et démographique des régions visées. En ce qui concerne les documents déposés en mandats, rappelons que les participants préfèrent les consulter dans le site Web du BAPE. C'est pourquoi, depuis 2002, ils y demeurent accessibles même après la fin des mandats.

La clarté des messages	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Vous transmettre des informations fiables et compréhensibles :			
a) *sur la procédure (par le BAPE)*	84 %	80 %	79 %
b) *sur les projets (par les intervenants externes)*	79 %	67 %	67 %
Transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs des rapports qui mettent en lumière vos préoccupations et votre opinion et qui facilitent la prise de décision	Pour tous les projets soumis, le BAPE a produit un rapport dont le premier chapitre a été consacré aux préoccupations et opinions exprimées par les participants.		

Les résultats démontrent que l'appréciation des citoyens au regard de l'information transmise par le BAPE sur la procédure est satisfaisante. Le BAPE a cependant intensifié ses efforts pour améliorer l'information transmise sur les projets par les intervenants tels les promoteurs et les personnes-ressources. Ainsi, depuis septembre 2006, le BAPE leur offre des rencontres portant sur leur rôle à l'intérieur des mandats du BAPE. Ces efforts ont porté fruit, faisant passer de 67 à 79 % l'appréciation des participants à cet égard.

Le soutien à la participation	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Être disponible	91 %	87 %	84 %
Vous assister pour faciliter votre participation aux séances publiques	84 %	84 %	74 %

La participation des citoyens aux différents mandats demeure au cœur des efforts du BAPE. En plus d'assurer un soutien en tout temps, le BAPE demeure à l'affût de tout moyen, action ou technologie qui permettrait de mieux répondre à leurs besoins directement dans leur milieu. Les sondages démontrent que les moyens mis en place répondent aux attentes.

L'accueil et les renseignements		
2008-2009	2007-2008	2006-2007
Vous offrir gratuitement un service téléphonique accessible : le BAPE a offert un service téléphonique gratuit dans toutes les régions du Québec (1 800 463-4732)		
Quelque 5 660 appels ont été enregistrés	Quelque 6 340 appels ont été enregistrés	Quelque 8 135 appels ont été enregistrés
Vous assurer de la présence de notre téléphoniste pendant les heures de bureau		
La présence d'une téléphoniste-réceptionniste a été maintenue de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Le nombre d'appels enregistrés reflète le nombre de mandats réalisés et la nature des projets visés.		

Le traitement des plaintes	2008-2009 – 2007-2008 – 2006-2007
Vous assurer du traitement confidentiel de votre plainte à l'égard de nos services	Le BAPE n'a reçu aucune plainte.
Vous transmettre un accusé de réception ou la réponse demandée dans les dix jours ouvrables suivant le dépôt de la plainte	

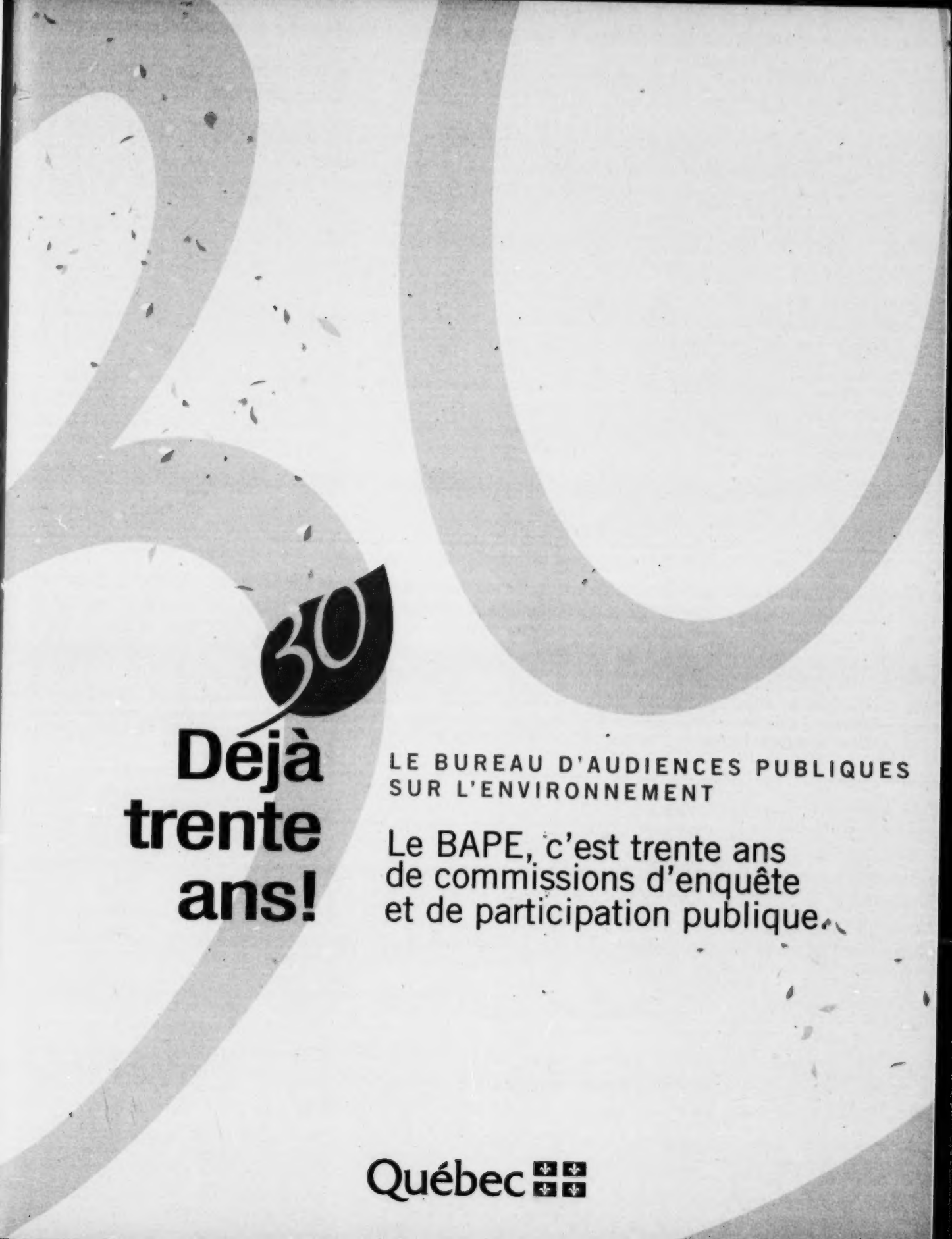
30
Déjà trente ans!
LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
Le BAPE, c'est trente ans de commissions d'enquête et de participation publique.
Québec

EN 30 ANNÉES D'EXISTENCE, LE BAPE A REMPLI QUELQUE 800 MANDATS FAISANT APPEL À LA PARTICIPATION DU PUBLIC.

LES TYPES DE MANDATS CONFIÉS AU BAPE

- Mandats de période d'information et de consultation du dossier par le public (64,1 %)
- Mandats d'enquête et d'audience publique (26,5 %)
- Mandats d'enquête et de médiation (5,5 %)
- Mandats d'enquête (3,9 %)

Près de 70 % des mandats confiés au BAPE concernent trois grands secteurs :

- celui de l'énergie ;
- celui des transports ;
- celui du traitement des matières résiduelles.

Parmi les autres secteurs touchés, mentionnons :

- les projets industriels majeurs ;
- les projets relatifs aux épandages aériens de pesticides ;
- les projets de dragage, creusage, remplissage et remblayage de cours d'eau ;
- les projets d'aires protégées.

LES MANDATS DE PÉRIODE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC RÉPARTIS PAR SECTEUR

- Secteur de l'énergie (21,8 %)
- Secteur des transports (40,2 %)
- Secteur du traitement des matières résiduelles (11,3 %)
- Autres (26,7 %)

PLUS DE 40% DES PROJETS QUI ONT FRANCHI LA PÉRIODE D'INFORMATION ONT FAIT L'OBJET DE DEMANDES D'AUDIENCE PUBLIQUE.

LES MANDATS D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE RÉPARTIS PAR SECTEUR

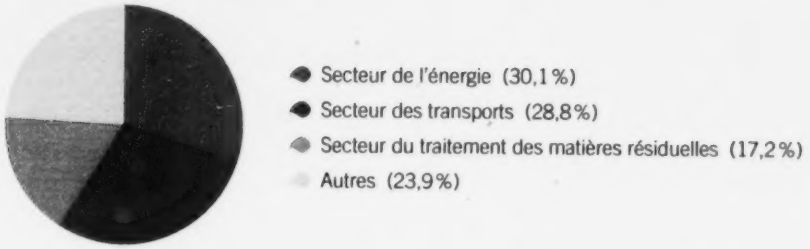

Certaines commissions d'enquête ont porté sur des thématiques ayant des répercussions majeures pour la société québécoise :

1988-1990 : les déchets dangereux
1990-1991 : la stratégie de protection des forêts contre les insectes et les maladies
1996-1997 : la gestion des matières résiduelles
1999-2000 : la gestion de l'eau
2002-2003 : le développement durable de la production porcine
2004-2005 : les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent

POUR REMPLIR SES MANDATS, LE BAPE A PARCOURU L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS.

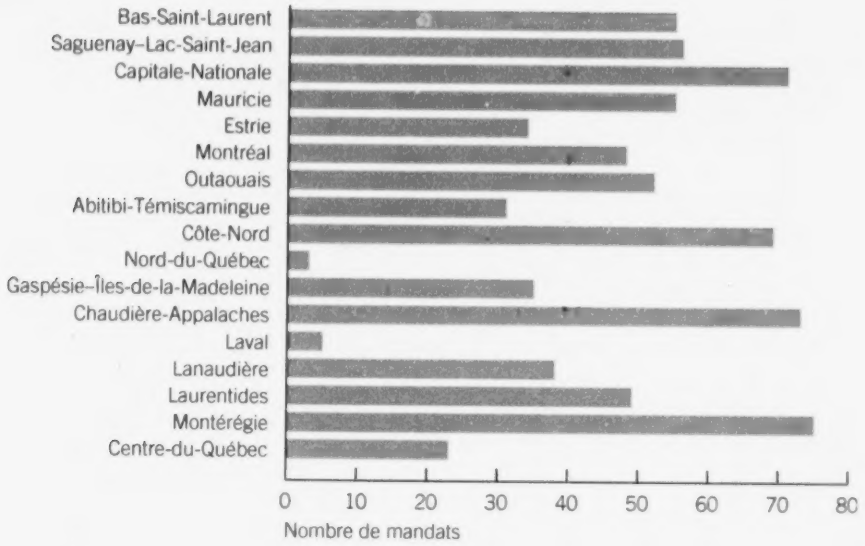

RÔLE ACTIF ET ESSENTIEL DES CITOYENS

Le citoyen s'informe, prend connaissance de la documentation, pose des questions en séance publique ou par écrit et, enfin, prépare et dépose un mémoire. Le savoir, les opinions et les suggestions des citoyens peuvent grandement aider à bonifier un projet et influer sur la décision finale. Le BAPE considère les citoyens comme les experts de leur milieu, puisque ce sont eux qui y demeurent et qui auront à vivre avec les répercussions d'un projet, qu'elles soient positives ou négatives.

UNE CONSULTATION DU BAPE

EN 30 ANNÉES D'EXISTENCE, LE BAPE:

- a produit 275 rapports d'enquête;
- a donné l'occasion à plus de 100 000 personnes d'assister à des séances publiques;
- a mis à la disposition de la population plus de 25 000 documents;
- a analysé près de 10 000 mémoires.

L'ÉQUIPE DU BAPE À VOTRE SERVICE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Québec

Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.

CHAPITRE 3

3.1 LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif total autorisé pour le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est actuellement de 65 équivalents temps complet (ETC), dont 51 réguliers et 14 occasionnels.

En 2008-2009, l'utilisation moyenne de l'effectif représentait 51,3 ETC, comparativement à 55,4 en 2007-2008, soit une diminution totale de 7 %. La diminution du nombre d'occasionnels amorcée à partir du second semestre de 2007-2008 s'est maintenue. Parmi les postes réguliers, les départs n'ont pas tous été comblés durant l'exercice 2008-2009. La réduction de l'utilisation des ressources humaines résulte du nombre de mandats reçus en 2008-2009 et d'un étalement de la réalisation de ceux-ci au cours de l'exercice, et ce, grâce à une planification rigoureuse du calendrier des mandats.

Afin de respecter les objectifs de réduction de la taille de l'État, une analyse est faite quant à la décision de combler ou non un poste devenu vacant à la suite d'un départ à la retraite, que ce soit au regard de l'organisation du travail, ou encore au recours aux services partagés ou à des fournisseurs externes. Une prévision des départs à la retraite a été faite pour les cinq prochaines années et, pour les postes uniques essentiels à la réalisation de la mission du BAPE, un processus de relève est mis en place.

TABLEAU 2 RÉPARTITION DU PERSONNEL

Catégories d'emplois	31 mars 2009			31 mars 2008			31 mars 2007		
	Régulier	Occasionnel	Total	Régulier	Occasionnel	Total	Régulier	Occasionnel	Total
Membres	6	—	**6**	7	—	**7**	7	—	**7**
Cadres	2	—	**2**	2	—	**2**	2	—	**2**
Professionnels	23	6	**29**	24	6	**30**	23	8	**31**
Personnel de bureau	15	3	**18**	14	3	**17**	18	5	**23**
Total	**46**	**9**	**55**	**47**	**9**	**56**	**50**	**13**	**63**

3.1.1 LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

Le BAPE mise sur le maintien de l'expertise et le développement des compétences de son personnel. Au cours de l'exercice financier 2008-2009, 3,8 % de la masse salariale a été consacrée à cette activité, dépassant ainsi l'obligation légale de 1 %. La formation et le développement du personnel correspondent à une moyenne de cinq jours par ETC utilisé.

Quelque 37 % des coûts de formation ont été utilisés pour permettre aux employés de développer et maintenir leur compétence au regard du concept de développement durable. Également, plus de la moitié du personnel du BAPE a suivi une session de trois jours de sensibilisation et de réflexion sur la culture éthique au sein de l'organisation ainsi qu'une session de sensibilisation sur la gestion intégrée de la documentation et l'implantation du nouveau système de gestion documentaire.

TABLEAU 3 RÉPARTITION DES COÛTS DE FORMATION EN 2008-2009

Frais d'inscription	Rémunération	Autres frais[1]	Total
43 860 $	75 777 $	8 517 $	**128 154 $**

1. Les autres frais correspondent aux frais de déplacement, d'hébergement, de repas et d'acquisition de matériel didactique.

3.1.2 LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le BAPE met à la disposition de son personnel en difficulté un programme d'aide aux employés (PAE) permettant d'avoir accès dans les meilleurs délais à des ressources spécialisées. L'objectif du programme est d'aider les personnes qui éprouvent des problèmes qui peuvent affecter leur rendement ou leur comportement au travail. Il a permis au personnel de bénéficier d'activités de sensibilisation et de prévention ainsi que d'un service direct de consultation interne. Un total de 21 personnes se sont prévalues de ces services en 2008-2009, une même personne ayant pu utiliser ce service plus d'une fois. De ce nombre, huit personnes ont utilisé les services de consultation interne.

Afin de concilier les obligations de la vie personnelle et professionnelle, les employés ont la possibilité d'opter pour divers régimes d'aménagement du temps de travail. En 2008-2009, 11 personnes ont bénéficié de l'une ou l'autre des options d'aménagement du temps de travail offertes.

Tout au cours de l'année, le BAPE a maintenu diverses mesures pour améliorer la qualité de vie au travail de son personnel telles que le renouvellement du « protocole d'entente concernant l'abonnement au transport en commun avec retenue sur le salaire » avec le Réseau de transport de la Capitale, la participation à une campagne de vaccination antigrippale, la signature d'un protocole d'entente avec un centre de conditionnement physique, la tenue d'une session d'information sur la santé des seins et le maintien de sa politique pour la reconnaissance des années de service dans la fonction publique et du personnel à la retraite. En 2008-2009, 28 personnes ont profité d'au moins une de ces mesures. Enfin, deux kiosques de kinésiologie ont été organisés en collaboration avec la Faculté de médecine de l'Université Laval et deux organismes gouvernementaux locataires de l'immeuble où sont situés les bureaux du BAPE et trois capsules en matière de prévention de la santé ont été publiées sur l'intranet.

3.2 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2008-2009, les dépenses réelles se sont élevées à 5 086 800 $, soit une diminution de 3,5 % par rapport à 2007-2008 (voir le tableau 4). La rémunération représente près de 73 % des dépenses totales du BAPE.

TABLEAU 4 BUDGET ET DÉPENSES RÉELLES (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Catégories	2008-2009		2007-2008	2006-2007
	Budget[1]	**Dépenses réelles[2]**	**Dépenses réelles**	**Dépenses réelles**
Dépenses	5 457,4	5 093,4	5 281,9	5 475,7
Amortissement	(35,7)	(38,7)	(38,6)	(50,6)
Immobilisations	50	32 1	30,6	61,2
Total	**5 471,7**	**5 086,8**	**5 273,9**	**5 486,3**

1. Comprend une subvention de 2 500 $ pour l'embauche de personnel étudiant à l'été de 2008, mais exclut les crédits reportés de l'exercice 2007-2008 de 90 900 $, lesquels ont fait l'objet d'une suspension du droit d'engager pour le même montant.

2. Selon les données disponibles en date du présent rapport.

FIGURE 3 RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES PAR CATÉGORIES (EN MILLIERS DE DOLLARS)

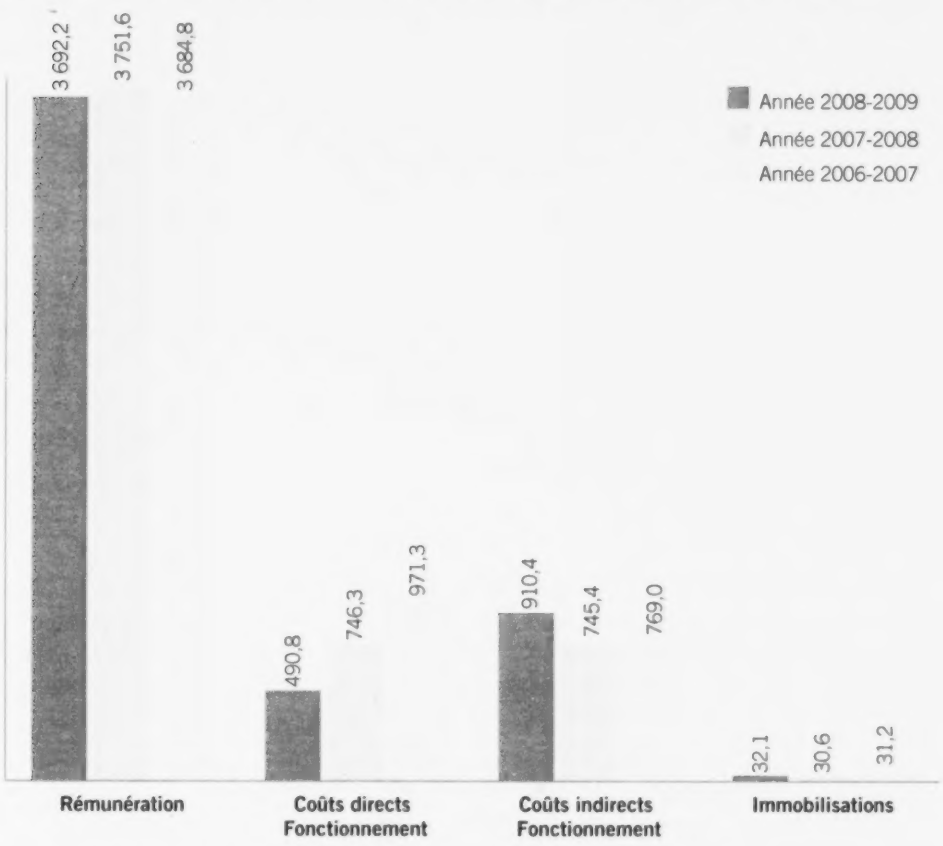

La figure 3 montre que la rémunération a connu une diminution de 1,6 % en 2008-2009. Cette diminution est due principalement à certains départs à la retraite ou pour mutation parmi les postes réguliers qui n'ont pas été comblés en 2008-2009. Aucune allocation de départ n'a été versée au cours du présent exercice comparativement au précédent dont le montant représentait 2 % de la rémunération totale.

Les coûts directs de fonctionnement imputés aux mandats ont diminué de 34 % par rapport à 2007-2008. Cette baisse est attribuable entre autres au volume d'activités liées aux audiences publiques qui a diminué de 12 %, au recours à un nombre moindre de commissaires externes durant l'exercice et au fait qu'une commission d'enquête et d'audience a été réalisée conjointement avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. En ce qui concerne cette commission d'examen conjoint, le BAPE a payé la plus grande partie des coûts relatifs aux ressources humaines et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, plus de 90 % des coûts de fonctionnement, en particulier ceux relatifs à la logistique des séances publiques.

Les coûts indirects de fonctionnement couvrent le loyer, la téléphonie, les photocopieurs, les dépenses de messagerie et de courrier, le matériel informatique, la formation et les frais généraux. En 2008-2009, ils ont augmenté de 22 % par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique principalement par la hausse du loyer de l'immeuble qui représente plus du tiers de l'augmentation des coûts indirects ainsi que des dépenses non récurrentes telles que l'achat de matériel informatique et de mises à jour de licences et logiciels d'application dont la durée d'utilisation s'étendra sur plusieurs années. En raison du seuil de capitalisation, le coût de remplacement des ordinateurs de bureau est maintenant inclus dans les dépenses de fonctionnement.

Les investissements en immobilisation se rapportent essentiellement aux acquisitions de matériel informatique pour un montant de 32 134 $ en 2008-2009.

Le tableau 5 présente l'utilisation des ressources financières en fonction du coût de revient, réparties entre les activités liées à la mission et celles liées à la gestion et au soutien administratif. Le coût de chaque activité est composé des coûts directs qui y sont imputés et d'une proportion des coûts indirects (rémunération, loyer, frais généraux, téléphonie, courrier, formation, informatique et amortissement) basée sur le nombre de postes réguliers et occasionnels.

TABLEAU 5 UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES PAR ACTIVITÉ, EN FONCTION DU COÛT DE REVIENT (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Activités	2008-2009		2007-2008		2006-2007	
	$	%	$	%	$	%
Périodes d'information	400,5	7,9	275,8	5,2	261,7	4,8
Audiences	3 632,7	71,3	3 870,2	73,3	4 227,2	77,2
Assistance aux MRC	—	—	47,7	0,9	—	—
Gestion et soutien administratif	1 060,2	20,8	1 088,2	20,6	986,8	18,0
Total	**5 093,4**	**100**	**5 281,9**	**100**	**5 475,7**	**100**

Si l'on considère que l'ensemble du nombre de jours-mandats est comparable à l'exercice précédent, soit une diminution de seulement 3 %, c'est cependant au regard des périodes d'information que le volume d'activités s'est accru, soit de 24 %. Les commissions d'enquête et d'audience et les assistances aux MRC ont, quant à elles, connu une baisse de 18 % comparativement à l'année passée. Le nombre de mandats que le BAPE reçoit varie d'une année à l'autre. Un ralentissement a été observé dans le nombre de mandats reçus depuis les deux dernières années par rapport aux années 2000 à 2007 au cours desquelles le volume d'activités était élevé. Par contre, depuis les trente années d'existence du BAPE, l'année 2008-2009 se situe dans la moyenne.

Les dépenses liées aux activités de gestion et soutien administratif ont diminué de 3 % comparativement à 2007-2008. Le nombre d'équivalents temps complet (ETC) affecté à cette activité est resté relativement stable. L'économie est due principalement à une dépense non récurrente en 2007-2008, soit le versement d'une allocation de départ.

3.3 LES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

Au cours de l'exercice 2008-2009, plusieurs investissements ont été consentis. Sur le plan matériel, le remplacement quinquennal des serveurs du réseau représente l'investissement le plus important suivi de l'acquisition d'une dizaine de postes de travail. Ces investissements représentent le minimum requis pour maintenir à jour le parc informatique. Quant aux logiciels, la mise à niveau de la suite bureautique, des feuilles de temps, de l'outil de recherche textuel et de l'outil de correction linguistique nous assure une utilisation adéquate de ces outils pour les prochaines années.

En matière de sécurité de l'information, plusieurs activités ont été réalisées. Au cours de l'exercice, le BAPE a produit son bilan de sécurité de l'information au 31 mars 2008. Une mise à niveau de la structure de gouvernance du BAPE sur la sécurité de l'information est en cours de réalisation, de même qu'une politique et une directive en matière de sécurité de l'information. Enfin, le BAPE a maintenu sa participation aux rencontres des responsables de la sécurité de l'information et de la sécurité de l'information numérique. Il fait toujours partie du Réseau de veille et d'alerte gouvernemental.

3.4 LES SERVICES PARTAGÉS

Conformément aux orientations gouvernementales, le BAPE a continué de miser sur l'utilisation des services partagés. L'entente en matière de ressources informationnelles intervenue avec le ministère portefeuille, soit celui du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est toujours en vigueur. Deux nouvelles ententes de service ont été conclues avec le Centre de services partagés du Québec l'une en matière de vérification interne et l'autre pour la gestion de la rémunération et des avantages sociaux. Cet organisme assure déjà l'organisation logistique et technique des séances publiques, les travaux de reprographie ainsi que les services de courrier et de télécommunication du BAPE. En ce qui concerne le transport aérien des commissions d'enquête, le BAPE a recours presque exclusivement au Service aérien gouvernemental.

L'utilisation des services partagés a constitué 20 % des dépenses de fonctionnement en 2008-2009 par rapport à 29 % en 2007-2008, malgré que le BAPE ait eu recours aux mêmes ententes. Cette diminution des dépenses est attribuable au fait que l'organisation logistique des séances publiques a été moins coûteuse eu égard à la localisation des projets ayant fait l'objet d'audience, et que les dépenses du mandat sur l'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, menée par une commission d'examen conjoint, ont été partagées avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Le BAPE a également adhéré au site *Mon espace* du Centre de services partagés du Québec offrant un service en ligne sécurisé permettant à son personnel d'accéder, en tout temps et en toute confidentialité, à leur dossier d'employé. La très grande majorité du personnel du BAPE, soit 92 %, a adhéré au bulletin de paie électronique, comparativement à une moyenne de 26 % pour l'ensemble des ministères et organismes, réduisant ainsi la consommation de papier et le coût de manipulation.

CHAPITRE 4

LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

4.1 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présente section rend compte des résultats du BAPE au regard des objectifs du *Plan d'action de développement durable 2008-2013*. Il met en relief les actions que le BAPE pose et prévoit poser pour contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de la Stratégie. Durant les quatre prochaines années, le BAPE poursuivra la consolidation de ses compétences en matière de développement durable. L'adoption d'objectifs clairs et de procédures documentées permet la prise en compte des principes de développement durable.

Le degré d'atteinte de chaque geste soutenant les actions du Plan d'action correspond à l'un ou l'autre des quatre critères suivants : 1) un geste a *débuté* quand sa mise en œuvre a été entreprise pour une première fois durant l'exercice en cours, 2) un geste est *posé* quand il a été amorcé au cours de l'exercice précédent et qu'il s'est poursuivi dans l'exercice en cours, 3) un geste est *complété* quand sa mise en œuvre a été réalisée, et 4) un geste est *à venir* quand sa mise en œuvre n'a pas encore été entreprise.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE AINSI QUE L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1

Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant.

Action 1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'Administration publique*.

	Gestes	**Suivis**
	Élaborer et offrir des activités de sensibilisation et de formation.	Posé
	Prendre part à des formations sur le concept de développement durable.	Posé
	Produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et d'information.	Posé
	Vérifier le degré de connaissance du personnel face au concept de développement durable.	À venir
Indicateurs	Taux du personnel rejoint par les activités de sensibilisation au développement durable et taux du personnel ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans ses activités régulières.	
Cibles	Rejoindre 100 % du personnel d'ici la fin de 2009 et s'assurer que 50 % d'entre eux possèdent une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités régulières.	
Résultats de l'année	Tout le personnel a bénéficié des activités de sensibilisation mises en place. L'outil de reddition de compte pour connaître le taux du personnel ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable n'est cependant pas encore disponible.	

Action 2 Assurer la prise en compte systématique des principes de développement durable au sein de l'organisme et dans les travaux des commissions d'enquête.

	Gestes	Suivis
	Concevoir des outils afin de prendre en compte systématiquement les principes de développement durable dans l'analyse des projets par les commissions d'enquête et dans les activités internes du BAPE.	Posé
	Former le personnel concerné à la compréhension et à l'utilisation des outils.	Posé
Indicateurs	Nombre d'outils conçus afin de prendre en compte systématiquement les principes de développement durable et taux d'application.	
Cibles	Conception de deux outils pour utilisation d'ici la fin de 2009 et taux d'utilisation des outils de 100 % en 2010.	
Résultats de l'année	Le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquêtes du BAPE* est utilisé par la totalité des commissions du BAPE. Un second outil sera élaboré d'ici la fin de 2009.	

Action 3 Promouvoir la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* auprès des participants aux séances d'information et aux séances d'audience publique et présenter la démarche d'analyse de la commission d'enquête.

	Gestes	Suivis
	Mentionner la Stratégie gouvernementale et la démarche d'analyse dans la présentation du BAPE au moment des séances d'information.	Débuté
	Promouvoir la Stratégie gouvernementale et présenter la démarche d'analyse dans le discours d'ouverture des séances d'audience publique.	Débuté
Indicateurs	Taux de mention de la Stratégie gouvernementale et de la démarche d'analyse dans les discours d'ouverture.	
Cibles	100 % des discours d'ici la fin de 2008.	
Résultats de l'année	Toutes les séances d'information et tous les discours d'ouverture des séances d'audience publique ont fait mention de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* et de la démarche d'analyse du BAPE.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION ET ÉTABLIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2

Maintenir et améliorer la santé physique et psychologique du personnel pour offrir des services de qualité et remplir adéquatement la mission du BAPE.

Action 4 Offrir au personnel un environnement de travail favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie.

	Gestes	**Suivis**
	Produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et d'information.	Posé
	Doter le BAPE d'un programme d'aide et d'écoute.	Complété
	Donner au personnel l'occasion d'exprimer sa vision de l'organisme en général et de son travail en particulier, au moins une fois par année.	Posé
	Évaluer la qualité de l'air et de l'eau potable des locaux permanents utilisés par le BAPE et en communiquer les résultats.	Complété
	Offrir des services complémentaires.	Posé
Indicateurs	Nombre d'activités de consultation et d'information auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au bureau.	
Cibles	Treize activités d'ici la fin de 2013.	
Résultats de l'année	Au cours de la dernière année, cinq activités ont été réalisées auprès du personnel afin de favoriser la santé, la sécurité et la qualité de vie au bureau, dont la consultation du personnel lors de la réalisation du Plan stratégique 2008-2013. De plus, sept services complémentaires ont été offerts au personnel et les informations liées à ce nouveau geste apparaissent à la section 3.1.2 du présent rapport.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion au BAPE et dans les travaux des commissions d'enquête.

Action 5 Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable*.

	Gestes	**Suivis**
	Élaborer un cadre de gestion environnementale.	À venir
	Concevoir, adapter ou utiliser des outils d'aide afin de consommer de façon responsable.	Posé
	Poursuivre et mettre en œuvre graduellement un plus grand nombre de pratiques favorables à l'environnement.	Posé
Indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre au BAPE d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables.	
Cibles	Mise en œuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale en 2011 et mise en œuvre de dix mesures ou activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2011.	
Résultats de l'année	L'élaboration du cadre de gestion environnementale n'est pas encore amorcée. Un outil de reddition de comptes a été mis en place pour assurer le suivi des actions visées par le *Guide de gestion des matières résiduelles*. Par ailleurs, des pratiques environnementales ont été appliquée, tant à l'intérieur des activités quotidiennes de l'administration que dans celles en séances publiques.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24

ACCROÎTRE L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS LEUR COMMUNAUTÉ.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4

Améliorer le taux de participation aux séances d'audiences publiques.

Action 6 Promouvoir le droit des citoyens d'être informés et consultés en faisant connaître le BAPE.

	Gestes	Suivis
	Participer à des activités qui accroissent la visibilité et le rayonnement du BAPE au Québec.	Posé
	Réviser le plan de communication pour cibler davantage les jeunes comme clientèle pour les audiences publiques.	Débuté
Indicateurs	Nombre d'activités externes réalisées et notoriété du BAPE à l'échelle du Québec.	
Cibles	Vingt activités externes annuelles, un plan de communication révisé ciblant davantage les jeunes d'ici la fin de 2009 et augmentation de la notoriété du BAPE.	
Résultats de l'année	Vingt-et-une activités externes ont été réalisées (voir l'annexe V). De plus, la clientèle jeunesse a été ajoutée au plan de diffusion. L'évaluation de la notoriété du BAPE n'a pas été faite.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 25

ACCROÎTRE LA PRISE EN COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS DANS LES DÉCISIONS.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5

Encourager la participation des citoyens aux consultations publiques du BAPE afin de permettre la prise en considération par les décideurs gouvernementaux de leurs préoccupations, points de vue, connaissances et expertises à l'égard de leur milieu de vie.

Action 7 Améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience des travaux à l'intérieur des mandats du BAPE au regard de la période d'information et de consultation publiques et des audiences publiques.

	Gestes	Suivis
	Offrir des services de proximité adaptés aux besoins et aux attentes des participants aux séances d'information et aux séances d'audience publique.	Posé
	Améliorer l'offre de services en ligne.	Posé
	Maintenir la qualité des interventions au regard des périodes d'information et de consultation publiques et des séances d'audience publique pour faciliter la participation des citoyens.	Posé
	Offrir une formation à l'intention des personnes-ressources pour les préparer aux travaux des commissions d'enquête.	Posé
	Publier de nouveaux documents d'information expliquant la période d'information et de consultation publiques, l'audience publique et la médiation.	Posé
Indicateurs	Taux de satisfaction des participants face aux services offerts.	
Cibles	Maintien d'un taux de satisfaction globale des participants à au moins 80 %	
Résultats de l'année	Le taux de satisfaction globale des participants s'élève à 88 % (voir la section 2.1.1).	

Par ailleurs, tel que le prévoit l'article 17 de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE a indiqué en annexe de son plan d'action les objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus pour la période 2008-2013 ainsi que les motifs soutenant ce choix.

4.2 L'ÉTHIQUE ET LES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Le BAPE se préoccupe d'éthique et de déontologie dans la gestion de ses activités. Dès 1992, les membres ont adopté une série de règles de déontologie qui reposent principalement sur les valeurs d'équité, d'intégrité, d'impartialité et de transparence devant guider leurs actions. Le respect rigoureux de ces valeurs par les membres et leur appropriation par le personnel ont contribué à la crédibilité du BAPE et de ses commissions d'enquête. Le *Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* est reproduit à l'annexe IV.

Par ailleurs, au sein du BAPE, une personne est désignée pour agir à titre de personne-ressource en éthique. Cette personne est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise et assume un rôle conseil auprès des membres ainsi qu'auprès du personnel. Elle a la responsabilité de promouvoir l'éthique au sein de l'organisation et de soutenir les personnes dans leur réflexion pour agir et décider au mieux.

Afin de se positionner comme organisation éthique performante, le BAPE a entrepris, dès le début de 2009, une démarche de réflexion liée à sa mission et aux valeurs qui lui sont propres. Dans ce contexte une session de trois jours de sensibilisation et de formation en matière éthique a été offerte aux membres et au personnel.

4.3 L'ACCÈS À L'INFORMATION

Compte tenu de sa mission d'informer, d'enquêter et de consulter la population et de son souci de transparence dans ses activités, le BAPE favorise l'accès à l'information. Ainsi, en 2008-2009, il a répondu à 261 demandes de documents. À cela s'ajoutent les centaines d'accès aux documents publiés dans le site Web (rapports, mémoires, transcriptions) et déposés dans les centres de consultation.

De plus, en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A 2.1), le BAPE a traité neuf demandes d'accès dont aucune n'a eu trait à des dossiers concernant le personnel.

Toutes les demandes d'accès ont été traitées dans un délai de cinq jours ouvrables.

4.4 LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En 2008-2009, le BAPE s'est conformé aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en matière de protection des renseignements personnels. Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications agit à titre de responsable de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) et est membre du Réseau des responsables de la protection des renseignements personnels.

Au cours de l'exercice précédent, tous les employés ont bénéficié de sessions de sensibilisation à cet égard. Depuis septembre 2008, tout le personnel affecté à une commission d'enquête doit prendre connaissance du formulaire « Éthique et déontologie – Engagement du personnel de la commission d'enquête », lequel énonce des engagements particuliers en matière de protection des renseignements confidentiels. Par ailleurs, un document similaire est inséré dans la pochette d'accueil remise à tout nouveau membre du personnel par son supérieur immédiat à son arrivée au BAPE. La procédure à suivre pour la destruction de documents imprimés contenant des renseignements personnels est également insérée dans la pochette d'accueil.

4.5 LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Le BAPE agit conformément à sa politique linguistique adoptée en novembre 2000 et mise à jour en décembre 2005. La politique est conforme à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* et couvre les activités internes du BAPE ainsi que les travaux des commissions d'enquête.

Une attention particulière est accordée à la qualité du français dans les documents que publie le BAPE. Tous les rapports des commissions de même que toutes les publications destinées au public sont soumis à une révision linguistique. Au cours du dernier exercice financier, sept rapports et cinq publications ont été révisés par des linguistes-conseils externes. Tous les communiqués ont été révisés à l'interne avant leur diffusion aux médias et aux citoyens et leur publication dans Internet.

4.6 L'EMBAUCHE ET LA REPRÉSENTATIVITÉ

Le BAPE se préoccupe des mesures instaurées par le gouvernement en vue de rétablir l'égalité en emploi. Pour l'année 2008-2009, l'objectif gouvernemental d'atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires issus des communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées a été atteint pour les employés réguliers et les employés occasionnels (voir le tableau 6).

TABLEAU 6 RÉPARTITION DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN 2008-2009, SELON LE STATUT D'EMPLOI

Statuts d'emploi	Embauche totale			Embauche groupes cibles	Taux d'embauche groupes cibles
	Hommes	Femmes	Total		
Employés réguliers[1]	1	3	**4**	**1**	**25 %**
Employés occasionnels[2]	1	4	**5**	**2**	**40 %**
Étudiants et stagiaires[3]	1	3	**4**	**0**	—
Total	**3**	**10**	**13**	**3**	**23 %**

1. Les données sur l'embauche du personnel régulier n'inclut que les recrutements.

2. À l'exclusion des employés occasionnels déjà en fonction et dont le contrat a été renouvelé.

3. Seuls les stages effectués conformément à la Directive concernant les emplois étudiants et les stages dans la fonction publique sont considérés.

Le tableau 7 présente le taux de représentativité de chacun des groupes cibles des trois dernières années calculé sur l'effectif régulier de l'année excluant les membres (voir le tableau 8). Les cibles gouvernementales pour l'effectif régulier sont de 9 % pour les communautés culturelles et de 2 % pour les personnes handicapées. Le BAPE a dépassé l'objectif gouvernemental en ce qui a trait à la représentation des personnes handicapées au sein de son organisme, laquelle s'établit à 7,5 % du personnel régulier.

TABLEAU 7 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER

Groupes cibles	31 mars 2009		31 mars 2008		31 mars 2007	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Communautés culturelles	—	—	1	2,5 %	1	2,3 %
Autochtones	—	—	—	—	—	—
Anglophones	—	—	—	—	—	—
Personnes handicapées	3	7,5 %	2	5 %	2	4,7 %

TABLEAU 8 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2009

Catégories d'emploi	Nombre total d'employés réguliers	Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	Taux de représentativité des femmes
Cadres	2	—	0 %
Professionnels	23	15	65 %
Techniciens	10	8	80 %
Personnel de bureau	5	5	100 %
Total	**40**	**28**	**70 %**

4.7 LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Aucune recommandation n'a été formulée au BAPE en cours d'année. Les recommandations antérieures ont été mentionnées dans le rapport annuel 2007-2008 ainsi que les actions entreprises pour y donner suite.

CHAPITRE 5

Fier du travail accompli au cours des trente dernières années et pleinement conscient de son rôle au sein de la société québécoise, le BAPE réalisera ses actions des prochaines années en étant résolument tourné vers l'avenir. C'est dans cet esprit que l'organisme s'est donné un nouveau plan stratégique, intitulé *Ensemble pour un développement durable*, qui s'appliquera jusqu'en 2013.

En vue d'une contribution significative au développement durable, le BAPE compte poursuivre sa participation à l'amélioration des pratiques favorables à l'environnement pour réduire l'intensité énergétique, les émissions atmosphériques et l'usage des ressources afin de concourir à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale. Ainsi, dans cette foulée de réduction de son empreinte environnementale, il entend élaborer un cadre de gestion à cet effet. De plus, le Bureau désire poursuivre l'acquisition de connaissances stratégiques au regard des seize principes de développement durable ainsi que le partage de ses expériences et de ses compétences dans ce domaine avec les ministères et organismes québécois.

À la suite de la Conférence Dakar 2009, des discussions se poursuivront avec des représentants de plusieurs pays de l'Afrique francophone afin d'établir des modalités d'échange d'expertise en matière de participation publique avec le BAPE, le tout en étroite collaboration avec des organismes nationaux et internationaux.

Dans le but de fournir des services adaptés aux besoins de la clientèle, le BAPE entend revoir certains de ses processus, notamment la démarche d'un mandat d'enquête et de médiation, et poursuivra, lorsque le contexte s'y prête, d'autres projets de facilitation. En ce qui a trait à l'organisation du travail, le BAPE procédera à une analyse comparative afin d'optimiser ses processus de travail.

Dans la poursuite de sa démarche éthique, l'année qui vient sera marquée par l'adoption d'une déclaration de valeurs appuyée par des outils éthiques, le tout visant à positionner le BAPE comme une organisation éthique de choix, dans un environnement de plus en plus complexe.

Le BAPE analysera également la possibilité d'élargir l'utilisation des technologies de l'information et des communications afin de favoriser une plus grande participation des citoyens aux séances publiques.

Enfin, comme par les années passées, ces différentes actions s'effectueront dans un souci constant de gestion optimale des ressources. Ainsi, tout le personnel du BAPE est pleinement engagé à réaliser sa mission dans un contexte de développement durable et à encourager la participation des citoyens aux grandes décisions gouvernementales. *Participons aujourd'hui à définir demain*, c'est ce qui motive nos actions. Le BAPE poursuivra cette riche aventure de la consultation publique au bénéfice du mieux-être des générations actuelles et futures de la société québécoise.

ANNEXE I

A – LES MEMBRES DU BAPE

Pierre Renaud, président
Pierre Fortin, vice-président
Lucie Bigué
Michel Germain
Claudette Journault[1]
François Lafond
Qussaï Samak

B – LES MEMBRES À TEMPS PARTIEL NOMMÉS PAR DÉCRET[2]

Pierre André[1]
Marie-Josée Auclair
Martine Blanc
Luc Bouthillier
Christiane Courtois
Louis Dériger
Amadou Diallo
Judy Gold
Michèle Goyer
John Haemmerli
Suzanne Hilton
Donald Labrie
Manon Laporte
Marie Lessard
Jacques Locat
Jean-François Longpré
Alfred Marquis[1]
Thi-Ngoc-An Nguyen
Jean-Claude Panisset
Jean Paré
Anne-Marie Parent
Carmen Pelletier
Johanne Robertson
Mamadou Lamine Sane
Maria Hanna Siedlikowski
Marie-Hélène Vandersmissen
Quentin Van Ginhoven
Joseph Zayed

1. Le mandat de M^me^ Journault ainsi que ceux de MM. André et Marquis se sont terminés au cours du présent exercice.
2. Les noms des membres à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2008-2009 apparaissent en caractères gras.

ANNEXE II

A – LES MANDATS DE PÉRIODE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUES

— Projet de réaménagement de la route 132 à Chandler par le ministère des Transports, du 29 avril au 13 juin 2008.

— Projet de développement éolien des terres de la Seigneurie de la Côte-de-Beaupré à Lac-Jacques-Cartier par le Consortium Boralex inc/Société en commandite Gaz Métro, du 3 juin au 18 juillet 2008.

— Projet de parc éolien de Gros-Morne à Saint-Maxime-du-Mont-Saint-Louis et à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine par Cartier énergie éolienne inc., du 3 juin au 18 juillet 2008.

— Projet de parc éolien de Montagne Sèche à Petite-Vallée et à Cloridorme par Cartier énergie éolienne inc., du 4 juin au 19 juillet 2008.

— Projet de construction du poste Anne-Hébert à 315-25 kV et de la ligne d'alimentation à 315 kV à Saint Augustin-de-Desmaures par Hydro-Québec TransÉnergie, du 2 septembre au 17 octobre 2008.

— Projet d'implantation de réservoirs d'entreposage au parc industriel de Bécancour – Phase II par Servitank inc., du 19 août au 3 octobre 2008.

— Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie par Waste Management Inc., du 26 août au 10 octobre 2008.

— Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec, du 4 septembre au 19 octobre 2008.

— Projet de construction de l'autoroute 85 entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! par le ministère des Transports, du 23 septembre au 7 novembre 2008.

— Projet de Train de l'Est – Lien ferroviaire entre Mascouche, Terrebonne et Repentigny par l'Agence métropolitaine de transport, du 25 septembre au 9 novembre 2008.

— Projet de modernisation du traversier de Quyon par Traversier de Quyon inc., du 30 septembre au 14 novembre 2008.

— Projet minier aurifère Canadian Malartic par la Corporation minière Osisko, du 26 janvier au 12 mars 2009.

— Programme décennal de dragage d'entretien de la halte nautique de Saint-Michel-de-Bellechasse par la Société de développement de l'anse Saint-Michel inc., du 27 janvier au 13 mars 2009.

— Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Neuville par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, du 29 janvier au 15 mars 2009.

— Projet de restauration du lac Les Trois Lacs à Tingwick, Wotton, Saint-Rémi-de-Tingwick et Asbestos par la Régie intermunicipale de restauration et de prévention des Trois-Lacs, du 5 février au 22 mars 2009.

— Projet de parc éolien Le Plateau à Ruisseau-Ferguson par le Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI, du 24 février au 11 avril 2009.

— Programme décennal de dragage d'entretien aux quais de l'Île-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive par la Société des traversiers du Québec, du 3 mars au 17 avril 2009.

— Projet de cellule d'enfouissement de sols contaminés à Mascouche par Écosol inc., du 17 mars au 1er mai 2009.

— Projet de reconstruction du complexe Turcot à Montréal, Montréal-Ouest et Westmount par le ministère des Transports, du 24 mars au 8 mai 2009.

— Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake à Rivière-au-Tonnerre par la Société d'énergie rivière Sheldrake, du 31 mars au 15 mai 2009.

B – LES MANDATS D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

— Projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin par la Société d'énergie rivière Franquelin inc., du 28 avril au 4 août 2008.

— Projet de construction d'une ligne à 315 kV, la ligne Chénier-Outaouais par Hydro-Québec TransÉnergie, du 26 mai au 11 septembre 2008.

— Projet de réaménagement de la route 132 à Chandler par le ministère des Transports, du 8 septembre au 12 décembre 2008.

— Projet de parc éolien de Gros-Morne par Cartier énergie éolienne (GM) inc., du 15 septembre au 22 décembre 2008.

— Projet de parc éolien de Montagne Sèche par Cartier énergie éolienne (MS) inc., du 15 septembre au 22 décembre 2008.

— Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec, du 27 octobre 2008 au 27 février 2009.

— Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie par Waste Management Inc., du 24 novembre 2008 au 24 mars 2009.

— Projet de Train de l'Est : lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny par l'Agence métropolitaine de transport, du 9 décembre 2008 au 9 avril 2009.

— Projet de construction du poste Anne-Hébert à 315-25 kV et de la ligne d'alimentation à 315 kV par Hydro-Québec TransÉnergie, du 26 janvier au 8 mai 2009.

— Projet minier aurifère Canadian Malartic par la Corporation minière Osisko ; le mandat a débuté le 9 mars 2009 et se terminera au plus tard le 9 juillet 2009.

C – LE MANDAT D'ASSISTANCE AUX MRC AU REGARD DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE SUR LEUR TERRITOIRE

— MRC de Sept-Rivières, le 30 août 2007[1].

1. Le 3 juillet 2008, la MRC retirait sa demande d'assistance par le fait qu'aucun projet de développement éolien n'a été retenu sur son territoire.

ANNEXE III

A – LES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LE BAPE

251 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord)*, mai 2008.

252 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin*, août 2008.

253 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'une ligne à 315 kV, la ligne Chénier-Outaouais*, septembre 2008.

254 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de réaménagement de la route 132 à Chandler*, décembre 2008.

255 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projets de parcs éoliens de Gros-Morne et de Montagne-Sèche*, décembre 2008.

256 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine*, février 2009.

257 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie*, mars 2009.

B – LES AUTRES PUBLICATIONS

Rapport annuel de gestion 2007-2008.

Plan d'action de développement durable 2008-2013. Un engagement collectif pour le présent et l'avenir.

Plan d'action 2008-2009 à l'égard des personnes handicapées.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Participons aujourd'hui à définir demain, dépliant soulignant les 30 ans du BAPE.

ANNEXE IV

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Comportement

1. Le membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement remplit son rôle dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité.
2. Le membre sert le public de façon irréprochable et au meilleur de sa connaissance.
3. Le membre évite toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions.
4. Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres.
5. Le membre avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.
6. Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
7. Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.
8. Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.
9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche d'une commission,le membre respecte le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indépendance

10. Le membre évite tout conflit d'intérêts.
11. Le membre évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité.
12. Le membre remet annuellement au président du Bureau une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.
13. Lorsqu'il est approché par le président du Bureau pour faire partie d'une commission, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.
14. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne, ou utiliser à son profit un bien de l'État ou une information privilégiée obtenue en sa qualité de membre.
15. Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.
16. Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.
17. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.

Devoir de réserve

18. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

19. Le membre est discret sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

20. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement.

21. Le membre s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.

22. Le membre ne commente pas les rapports du Bureau, sous réserve de l'article 36.

23. Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.

    Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA TENUE D'ENQUÊTES, D'AUDIENCES PUBLIQUES ET DE MÉDIATIONS EN ENVIRONNEMENT

24. Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.

25. Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.

26. Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance ou son impartialité puisse être mise en doute ; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.

27. Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.

28. Le commissaire évite toute rencontre privée avec les promoteurs et les requérants, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une audition pour décider d'une question de confidentialité.

29. Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.

30. Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux enquêtes, aux audiences publiques et aux médiations en environnement.

31. Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.

32. Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.

33. Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

34. Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.

35. Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

36. Le président d'une commission, ou un commissaire qu'il délègue, peut présenter et expliquer le rapport de cette commission.

APPLICATION AUX MEMBRES À TEMPS PARTIEL

37. Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels du Bureau, à l'exception des articles 12 et 21 ; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 22 et 23 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

ANNEXE V

LISTE DES CONFÉRENCES PRÉSENTÉES PAR LES MEMBRES ET LE PERSONNEL DU BAPE

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de développement durable au service du Québec depuis près de 30 ans*, Québec, 7 mai 2008, Université Laval, présentation lors d'un cours de 2e cycle portant sur les méthodes de gestion intégrée des ressources et de l'espace, Mathieu St-Onge, analyste.

— Participation à titre de conférencier à la table ronde *Comprendre les bénéfices et les préjudices à la participation autochtone*, Montréal, 30 mai 2008, Université de Montréal, colloque « La participation publique en aménagement et en gestion de l'environnement, un objet de domination et de marginalisation ? », organisé par le Centre d'études et de développement de la recherche internationale en environnement (CEDRIE) et par le Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un outil de développement durable au service du Québec depuis 30 ans*, Québec, 5 juin 2008, Université Laval, OPDE (Les outils pour décider ensemble), École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Financement des infrastructures dans une perspective de développement durable : vers de nouvelles façons de faire*, à titre de conférencier et modérateur, Montréal, 10 juin 2008, Forum économique international des Amériques, conférence de Montréal, 14e conférence annuelle, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Les jeunes et l'environnement : l'importance que revêt votre vision d'un avenir qui fera bientôt partie de votre quotidien*, Québec, 14 juin 2008, Université Laval, Congrès mondial des eunes 2008, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de démocratie participative et de développement durable au service du Québec depuis près de 30 ans*, Sainte-Anne-de-Beaupré, 15 août 2008, présentation devant les représentants de la municipalité et de la MRC de La Côte-de-Beaupré, François Lafond, membre du BAPE.

— *La prévention et la gestion de conflits dans une perspective de développement durable*, Québec, septembre 2008, formation à l'intention du Forestier en chef du Québec, Claudette Journault, membre du BAPE.

— *La participation du public à l'évaluation environnementale des projets*, Québec, 6 septembre 2008, conférence à l'occasion de l'école d'été de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie et du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de démocratie participative et de développement durable au service du Québec depuis près de 30 ans*, Sainte-Anne-des-Monts, 9 septembre 2008, présentation devant les représentants de la municipalité et de la MRC de La Haute-Gaspésie, François Lafond, membre du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, 8 septembre 2008, présentation à l'occasion de la conférence et assemblée générale 2008 de l'Association canadienne des membres des tribunaux d'utilité publique, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de démocratie participative et de développement durable au service du Québec depuis près de 30 ans*, Murdochville, 10 septembre 2008, présentation devant les représentants de la municipalité et de la MRC de La Côte-de-Gaspé, François Lafond, membre du BAPE.

— *Le BAPE et les projets énergétiques : 30 ans de pratique*, Québec, 10 septembre 2008, présentation à l'occasion de la conférence internationale – Québec 2008 de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts et du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de développement durable au service du Québec depuis 30 ans*, Saguenay, 17 septembre 2008, Université du Québec à Chicoutimi, présentation lors d'un cours de 2e cycle en Éco-conseil, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de développement durable au service du Québec depuis 30 ans*, Québec, 24 septembre 2008, Université Laval, présentation lors d'un cours de 2e cycle portant sur les systèmes de gestion environnementale, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

— *La médiation comme outil de règlement des conflits*, Montréal, 17 octobre 2008, présentation à l'occasion du colloque « Arriver à un accord dans les différends publics », Institut de médiation et d'arbitrage du Québec, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Les défis de l'évaluation et de la concertation autour des projets énergétiques*, Montréal, 20 octobre 2008, HEC-Montréal, présentation à l'occasion du colloque « Énergie et développement durable », Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *Le processus québécois d'examen public des impacts des projets et le rôle de l'expertise technique*, Montréal, 27 octobre 2008, présentation à l'intention des étudiants de 1er cycle en génie de l'École polytechnique de Montréal à l'occasion d'un cours portant sur le droit de l'environnement, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *Le futur de la Loi sur la qualité de l'environnement*, Montréal, 28 octobre 2008, Centre de recherche en droit public et Université de Montréal, présentation à l'occasion du colloque international « La responsabilité sociale des entreprises et l'environnement », Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le rôle des géographes en environnement*, Québec, 7 novembre 2008, Université Laval, présentation à l'occasion de la 2e table ronde sur l'emploi en géographie, David Boudreault, chef du Service de l'expertise environnementale.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un outil de développement durable*, LaSalle, 18 février 2009, Cégep André-Laurendeau, Pierre Renaud, président du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de développement durable*, Dakar, Sénégal, 18 mars 2009, Conférence Dakar 2009 « La participation publique en environnement : vers un développement durable par une gouvernance démocratique », Pierre Renaud, président du BAPE et René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

ANNEXE VI

LES LOIS, RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES RÉGISSANT LE BAPE

Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)

- Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement [Q 2, r. 9]
- Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques [Q 2, r. 19]
- Règles de procédure relatives au déroulement des médiations en environnement

Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01)

- Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées

Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37)

Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Achevé d'imprimer en juin 2009